

2008-2018

UNE DÉCENNIE PERDUE

Par

MOUSSA FALL,

*PRESIDENT DU MOUVEMENT POUR LE
CHANGEMENT DEMOCRATIQUE (M.C.D.)*

28 juillet 2018

Introduction

Le 6 août 2008, le coup d'état militaire du Général Mohamed Ould Abdel Aziz est venu interrompre un processus démocratique amorcé 15 mois plus tôt par l'arrivée d'un président civil élu à l'issue des élections les plus transparentes que le pays eut connu depuis son indépendance. La facilité avec laquelle ce coup de force a fini par s'imposer, en dépit de la résistance appréciable menée par l'opposition organisée au sein du Front National pour la Défense de la Démocratie (FNDD), s'explique peut-être, comme certains analystes l'ont souligné, par le niveau encore insuffisant de la demande réelle de démocratisation au sein des populations, dans le pays. Autrement, comment comprendre la réaction des populations en Turquie et dans bien d'autres pays contre les coups de force (y compris en Afrique de l'Ouest), qui se sont soulevées pour défendre leurs acquis démocratiques alors qu'en Mauritanie des hommes d'affaires, des élus et même des partis de l'opposition, et non des moindres, ont soutenu les putschistes, leurrés par leurs déclarations d'intention. Comment aussi comprendre la réaction, allant de la résignation, à la bénédiction de la communauté internationale autrement que par la hiérarchie des priorités qui relègue au second plan la démocratisation des états et leur bonne gouvernance par rapport aux préoccupations de l'heure : la lutte contre le terrorisme et l'émigration clandestine vers l'Europe.

Promettant monts et merveilles, dans des discours à la fois démagogiques et populistes, l'auteur du putsch de 2008, qui s'est installé en 2009 en tant que président à l'issue d'élections, contestées par son opposition, a eu, pourtant, toute la latitude de mettre en œuvre les engagements pris durant sa campagne à savoir : la lutte contre la corruption ; l'éradication de la pauvreté par celui qui se présentait comme le « président des pauvres » ; le renouvellement de la classe politique. etc. Comme nous le verrons par la suite ces engagements seront reniés les uns après les autres pour que se dévoilent les objectifs inavouables du putsch : soif de pouvoir, amateurisme, enrichissement personnel et familial.

Aujourd'hui, et à une année de la fin de son second et dernier mandat, et à la veille d'échéances décisives pour renouveler l'Assemblée Nationale et élire un nouveau président, l'évaluation du bilan de cette période sera au centre des débats qui marqueront les campagnes électorales, et ce d'autant que la ferme intention de « maintenir le cap » et de reconduire le système existant au-delà de l'échéance de 2019 est ouvertement exprimée par l'actuel chef de l'État.

Le document actuel se propose de faire le bilan des politiques suivies par l'actuel exécutif, en dressant l'inventaire des ressources mobilisées par le pays durant cette période et en analysant leurs utilisations et les résultats obtenus.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente contribution. Elle est structurée en six parties:

- ❖ La première partie porte sur les conséquences du coup d'État d'août 2008 sur la vie politique du pays.
- ❖ La seconde partie récapitule les données chiffrées de l'économie nationale de 2009 à 2017. Tous les chiffres sont tirés des documents officiels de l'État ou des Institutions Internationales.
- ❖ La troisième partie est consacrée aux choix budgétaires de l'État, à l'affectation des ressources du pays et aux résultats obtenus par rapport aux promesses et aux déclarations.
- ❖ La quatrième partie aborde, plus spécialement, ce que l'on a coutume d'appeler les réalisations.
- ❖ La cinquième partie traitera des évaluations de la Mauritanie sur la base des critères internationaux de la gouvernance.
- ❖ La sixième et dernière partie décrira ce que serait devenue la Mauritanie si elle avait été bien gouvernée.

PREMIERE PARTIE

LE COUP D'ETAT DE 2008 ET L'INSTALLATION D'UN ETAT DE NON - DROIT

Le coup d'État du 6 août 2008 a interrompu une expérience démocratique prometteuse pour le pays.

Les textes fondateurs de cette expérience démocratique avaient alors été élaborés avec maîtrise par le gouvernement de la transition de 2005 à 2007 sous la présidence de feu Ely Ould Mohamed Vall. Durant cette courte période, et sous la supervision des autorités de la transition, une Commission Électorale Nationale Indépendante et consensuelle avait organisé, dans l'impartialité et la transparence, des compétitions électorales notamment la présidentielle de 2007.

Respectant leur engagement, les autorités de la transition ont, à l'issue de ces élections transmis le pouvoir à un président élu démocratiquement. Ce fut un évènement majeur qui devait inaugurer une nouvelle ère pour le pays.

Sitôt élu, le président Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi a engagé des réformes innovantes allant dans le sens de l'amélioration de la qualité de la gouvernance du pays, conformément à ses engagements de campagne. Une équipe gouvernementale avait été mise en place avec un premier ministre et des ministres responsabilisés sur la base d'une lettre de mission et bénéficiant, chacun, d'une large marge de manœuvre.

Les institutions exerçaient leurs missions dans l'indépendance et le respect. Le parlement en particulier était représentatif avec une présence significative de l'ensemble des partis politiques. Les débats parlementaires étaient suivis avec intérêt par les téléspectateurs pour leur qualité et le niveau des députés et des sénateurs.

Des avancées notables avaient été enregistrées sur le front de l'unité nationale et de la cohésion sociale. La loi incriminant l'esclavage avait été élaborée par voie de concertation et promulguée. Le retour des déportés avait été organisé dans des conditions convenables.

Un Commissariat chargé de la promotion de l'investissement avait été créé et une concertation avait été engagée avec le privé pour favoriser le développement des affaires dans le pays.

L'ensemble des partenaires au développement avaient manifesté leur disponibilité pour encourager et appuyer la réussite de l'expérience de démocratisation du pays. Cette disponibilité avait été exprimée lors des travaux du groupe consultatif organisés en décembre 2007 à Paris pour mobiliser les financements nécessaires au programme national d'investissement.

Cette expérience inédite, malgré des imperfections inévitables à ses débuts, voulait engager le pays sur la voie d'un réel développement économique et social et d'une réelle démocratisation avec à l'horizon l'organisation d'élections transparentes autorisant l'alternance pacifique au pouvoir.

Malheureusement cette expérience s'était déroulée dans un climat peu propice, marqué par une hausse vertigineuse des prix à l'importation des produits de première nécessité, par la fragilité de l'assise politique du pouvoir avec, à l'époque, une majorité diffuse, hétérogène et surtout par l'absence d'une emprise réelle sur les forces armées et de sécurité.

Ces différentes failles avaient été exploitées pour fomenter une fronde déstabilisatrice qui a abouti au coup d'État d'août 2008. Ce fut alors la restauration de l'autocratie en tant que méthode d'administration du pays. Autre système, autre style. Le pouvoir personnel a remplacé le respect de la loi, la concertation et la responsabilisation. L'improvisation s'est substituée à la programmation réfléchie. L'outrance a pris la place de la retenue. Les administrations et les entreprises ont été mises sous tutelle. Même l'organisation du patronat n'a pas échappé à cette règle. L'équilibre des pouvoirs a été ignoré, les libertés muselées. Les conséquences économiques et sociales de ce type de gouvernance seront traitées dans les autres parties de ce document. Dans ce chapitre nous nous limiterons à la gouvernance politique.

Le président démocratiquement élu avait été emprisonné et, en réaction au coup d'État, l'opposition unie au sein du Front National pour la Défense de la Démocratie (FNDD) avait organisé des manifestations qui avaient été sauvagement réprimées. Depuis, le pays vit une crise politique ouverte constamment entretenue par l'attitude autocratique et dédaigneuse du chef de l'État envers l'opposition démocratique.

Le pays avait alors basculé dans une ère nouvelle, une ère de non-droit, marquée par un net recul du processus démocratique, un pouvoir personnel sans partage et un déni permanent de la loi. Pour illustrer cet état de fait, nous donnerons quelques exemples concrets qui démontrent le peu de cas que l'actuel Chef de l'État fait de la Loi et son mépris envers les institutions de la République :

- Depuis ce coup d'État, aucune des échéances électorales relatives au renouvellement de l'Assemblée Nationale, aux tiers du Sénat (fixées par l'article 47 de la Constitution) et aux conseils municipaux (fixée par l'article 93 de l'Ordonnance 87-289 du 20/10/87) n'a été respectée. Ces élections, législatives et municipales, qui devaient se dérouler en 2011 avaient été repoussées jusqu'en 2013. Le mandat de l'Assemblée Nationale avait été prorogé par un congrès parlementaire tenu avec des députés dont le mandat avait expiré depuis trois mois et avec un sénat dont le mandat des deux tiers n'avait pas été renouvelé dans les délais prescrits. Quant au Sénat, il a continué à légiférer jusqu'à sa dissolution avec des membres ayant largement dépassés les délais de validité de leurs mandats. Le renouvellement des conseils municipaux n'a été effectué que deux ans après l'expiration de leur mandat.

En l'absence d'un dialogue sérieux et crédible que le pouvoir s'est obstiné à refuser, les élections législatives et municipales de 2013 se sont déroulées dans des conditions de partialité manifeste de l'administration et de certains généraux de l'armée en appui aux candidats du pouvoir. La grande majorité des partis de l'opposition avait décrété le boycott de ce scrutin. Ces circonstances ont permis l'élection d'une majorité automatiquement consentante n'exerçant aucun contre-pouvoir face à l'exécutif. Les législatives de 2013 ont mis en place un parlement non représentatif et irrespectueux de ses missions au service de la Nation que sont : le droit d'amendement et d'approbation de la politique budgétaire ; le droit d'investigation, le droit de création de commissions d'enquête et de contrôle sur l'emploi de l'argent public ; le droit d'information par des missions et des groupes de travail ; le droit de censure du gouvernement. Le rôle du parlement est en effet essentiel dans la vie de la nation et ce rôle a été réduit à sa plus simple expression ces dernières années. On se trouve ici en présence d'une des principales sources des dérives évoquées plus haut.

La présidentielle de 2014 avait été boycottée, pour les mêmes raisons, par la totalité des formations de l'opposition. L'absence de candidats de l'opposition explique le score astronomique obtenu par l'actuel chef de l'État (81,89%) et le bourrage des urnes massivement pratiqué, surtout à l'intérieur du pays, n'a pas pu masquer l'ampleur du boycott prôné par l'opposition. Le taux officiel de participation était de 54 %.

- Tout comme le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire a été bafoué et domestiqué. L'indépendance de la justice a été réduite à néant. Pis encore, la justice a été transformée en un instrument aux mains de l'exécutif qu'il utilise pour les règlements de comptes politiques et économiques.
-
- L'ordonnance 2007/12 du 8/2/07 portant organisation de la justice stipule en son article 18 : « Le président de la cour suprême (désigné pour un mandat de 5 ans) ne peut être suspendu ou admis à cesser ses fonctions avant le terme normal de son mandat que dans les formes prévues pour sa nomination et sur sa demande ou pour cause d'incapacité physique, pour perte de droits civils et politiques ou pour manquement aux convenances, à l'honneur et à la dignité de sa fonction ». Or, cette institution qui représente le sommet de la pyramide du pouvoir judiciaire a connu quatre présidents en moins de 7 ans sans qu'aucun d'eux n'ait terminé son mandat. On se rappelle que l'un de ces présidents, pour un moment récalcitrant, avait été éconduit de son bureau manu-militari par la police.
- La loi 2007-054 du 18/09/07 relative à la transparence financière prévoit en son article 2 : « Le Président de la République, après son investiture et à la fin de son mandat, fait une déclaration de sa situation patrimoniale et celle de ses enfants

mineurs. Chacune de ces déclarations est rendue publique ». Jusqu'à ce jour, et malgré les demandes réitérées de l'opposition, de la société civile et de larges secteurs de l'opinion nationale, le Chef de l'État actuel refuse de faire une déclaration de ses biens et de ceux de ses enfants, laissant planer le doute sur la valeur et l'origine du patrimoine acquis depuis son accession au pouvoir. Pis encore, il a fait tomber cette loi (qui concerne tous les gestionnaires des biens public) en désuétude, laissant le champ libre à la mauvaise gestion et aux détournements. En effet, depuis l'avènement de ce pouvoir, aucun des responsables visés par cette loi n'a daigné, suivant en cela le Chef de l'État, faire la déclaration de ses biens.

- La Loi n° 2010 - 044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics est quotidiennement bafouée par les décisions d'octroi de marchés de gré à gré pour les travaux financés sur les ressources propres du pays (travaux de préparation des sommets arabe et africain, voiries, tronçons routiers Nouakchott-Wad Naga, NKT-Rosso, aménagements hydro agricoles. etc.),
- A la suite du tollé soulevé par l'accord avec la société de pêche chinoise Poly-Hondong, les domaines qui relevaient de la loi ont été soustraits au contrôle du parlement et rendus au domaine réglementaire, c'est-à-dire à la discrétion du Chef de l'État. Il s'agit notamment des conventions et contrats d'attribution des permis de recherche et d'exploitation des richesses minières et des licences de pêche, permettant ainsi au chef de l'État de disposer à sa guise des richesses du pays.
- L'Ordonnance 024-2007 du 9/4/07 modifiée par la loi 212-047 du 22/7/12 portant statut de l'Opposition Démocratique, promulguée lors de la période de transition, stipule en son article 12 : « Le Président de la République et le Premier Ministre consultent, chaque fois que de besoin, le chef de file de l'opposition démocratique sur les problèmes nationaux et les questions majeures concernant la vie de la Nation. En tout état de cause et en vue de favoriser le dialogue politique entre le Gouvernement et l'Opposition, une rencontre périodique est programmée tous les trois mois ». Depuis l'arrivée au pouvoir de l'actuel chef de l'État les dispositions de cette loi ont été délibérément ignorées malgré l'insistance de l'Institution de l'Opposition Démocratique.
- L'article 27 de la Constitution stipule : « Le mandat de Président de la République est incompatible avec l'exercice de toute fonction publique ou privée et avec l'appartenance aux instances dirigeantes d'un parti politique ». L'esprit de cette clause est d'éviter l'abus de la fonction au service d'un parti aux dépens des autres. Or, on constate clairement que le chef de l'État dirige directement un parti dont il fait un véritable "parti-État" et au service duquel il mobilise les moyens, l'administration et les agents de l'État. La dernière réimplantation de l'Union

Pour la République (UPR) a donné la mesure de l'implication du Chef de l'État en personne et de l'investissement de tout l'appareil de l'État, y compris certains généraux chefs de corps des Forces Armées et de Sécurité, dans le rabattage des adhérents et dans les querelles autour des unités de base du parti.

- L'article 50 de la Constitution stipule : « Aucun membre du Parlement ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou des votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions ». Un sénateur, Mohamed Ould Ghadde, a été arrêté et mis en prison depuis le 10 août 2017 alors qu'il jouissait de son immunité parlementaire. Une sénatrice, Madame Vervoure mint Babe est objet d'un mandat d'arrêt international émis en août 2017 et plusieurs autres sénateurs sont placés sous contrôle judiciaire. Tous n'ont fait que voter contre un projet de loi proposé par le pouvoir. Dans ce même dossier des journalistes, des responsables syndicalistes et des hommes d'affaires parmi lesquels Mohamed Ould Bouamatou sont poursuivis et persécutés pour leurs opinions et leur engagement politique.
- La loi n° 2012-018 du 28/02/12 fixe en son article 5 les temps d'antenne accordés à la radio et à la télévision publiques pour l'opposition. Or, l'opposition n'a jamais joui de l'accès à ces médias désormais consacrés au culte de la personnalité et aux dénigrement de l'opposition.
-
- Les activités des partis politiques sont entravées : Il faut une autorisation pour faire une manifestation alors qu'une loi datant de 1973, jamais modifiée, stipule qu'une simple déclaration suffit. Certaines de leurs manifestations sont sauvagement réprimées par les forces de l'ordre. Même les réunions dans des lieux clos (hôtels, salles publiques) sont soumises à autorisation.
- L'article 99 de la Constitution stipule : « Tout projet de révision de la Constitution doit être voté à la majorité des deux tiers (2/3) des députés composant l'Assemblée Nationale et des deux tiers (2/3) des sénateurs composant le Sénat pour pouvoir être soumis au référendum ». Les amendements constitutionnels avaient été, en conformité avec la Loi, soumis aux deux chambres. Le sénat par une large majorité avait refusé les modifications proposées. Ce rejet franc devait mettre fin à la procédure de révision et enterrer définitivement le projet présenté par le Gouvernement. Faisant fi de ce rejet, le pouvoir a activé l'article 38, en flagrante violation de la Constitution, pour organiser un référendum le 5 août 2017.
- Usant des mêmes méthodes qu'il utilisera par la suite pour la réimplantation de son parti, le chef de l'État s'est impliqué outrageusement dans cette campagne. On se rappellera toujours le discours irrespectueux prononcé au meeting de l'aéroport. On sait aussi que sur ses instructions, l'argent public avait été

indument utilisé pour le financement de la campagne, pour le transport, l'enregistrement et l'encadrement des électeurs, ainsi que pour l'appui aux activistes du pouvoir. Les hauts fonctionnaires de l'État avaient été embrigadés. Dans l'administration territoriale, les Walis et les Hakems s'étaient ouvertement engagés pour encadrer les notables et les électeurs avec des consignes de vote en faveur du OUI et des obligations de résultats.

Malgré les moyens considérables mobilisés par le pouvoir, qui a usé de la carotte et surtout du bâton, le référendum avait été boycotté par l'écrasante majorité des mauritaniens, d'abord pour son illégalité, ensuite par le caractère impopulaire des réformes proposées. Ce boycott massif, dont tout le monde a été témoin, n'a pas empêché le pouvoir de sortir des résultats truqués, proclamant la victoire du "oui".

- L'administration du pays a été transformée en un instrument d'action électorale et politique pour conforter et pérenniser le pouvoir du chef de l'État. Les recrutements, avancements et nominations se font sur de critères électoralistes. Les compétences sont ignorées car ce qui est demandé, en premier lieu, aux fonctionnaires c'est de faire preuve de zèle à l'occasion des campagnes électorales du parti au pouvoir ou à celles des préparations des visites et des meetings du chef de l'État à l'intérieur du pays. Pire certaines administrations, en particulier celle des impôts, sont instrumentalisées contre des opposants.

Il ressort, en conclusion à ce chapitre, que l'accès au pouvoir par les urnes - un temps entraperçu entre fin 2005 et début 2008 - n'est plus d'actualité car la partialité de l'État et son refus d'observer une neutralité indispensable pour l'organisation d'élections libres et transparentes, constitue l'obstacle majeur à une telle alternance. Cette partialité est la véritable cause de la crise politique que traverse le pays depuis l'avènement du coup d'État de 2008. L'obstruction de l'accès au pouvoir par des voies démocratiques expose le pays à de graves perturbations dans une période à hauts risques marquée par la menace terroriste, la résurgence du tribalisme et des particularismes, le développement de l'intégrisme, l'extrême pauvreté endémique avec ses facteurs d'aggravation que sont les aléas climatiques et la hausse inconsidérée des prix.

DEUXIEME PARTIE

LES DONNEES DE L'ECONOMIE DE 2009 A 2017

Avant 2009 les performances de l'économie mauritanienne étaient relativement modestes. L'économie reposait essentiellement sur un secteur primaire dominé par l'élevage, fortement dépendant des aléas climatiques, et sur un secteur exportateur centré sur le fer de la SNIM et la pêche. A partir de 2010 le secteur exportateur a connu un développement sans précédent sous le double effet de la mise en exploitation du gisement pétrolier de Chinguetti, commencée en 2006, du démarrage effectif des activités de la mine d'or de Tasiast, en 2008 et la reprise de l'exploitation du cuivre d'Akjoujt d'une part, et, d'autre part de la hausse vertigineuse des prix des matières premières sur la période allant de 2010 à 2014. Mais, à partir de mi-2014 une nouvelle conjoncture marquée par une forte baisse des prix des matières premières a impacté négativement et de façon significative la situation économique du pays.

Les principaux indicateurs économiques et financiers suivants reflètent l'évolution de l'économie durant ces dernières années.

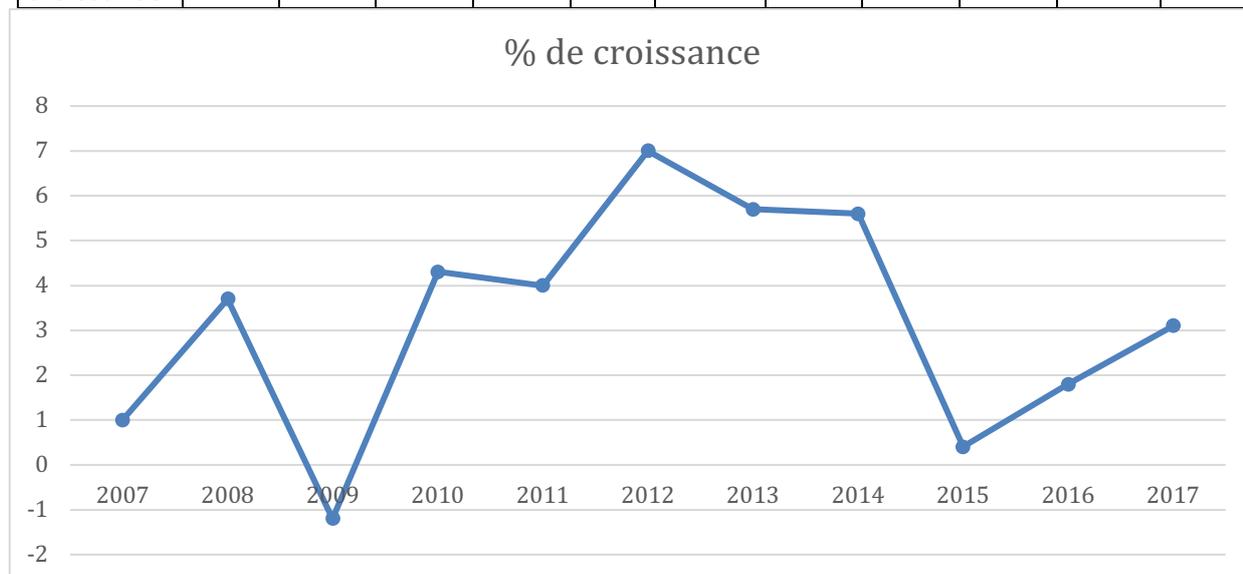
NB : Tous les tableaux sur l'économie mauritanienne sont confectionnés à partir de chiffres et données sont tirés des sources suivantes :

- **Rapports annuels BCM (<http://www.bcm.mr>) ;**
- **Trésor Public (<http://tresor.mr/fr/>) ;**
- **Fonds Monétaire International (<http://www.imf.org/en/Countries/MRT>) ;**
- **Banque Mondiale <https://donnees.banquemondiale.org/pays/mauritanie>**

La croissance économique :

Tableau de la croissance économique

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
% de croissance	1	3,7	-1,2	4,3	4	7	5,7	5,6	0,4	1,8	3,1



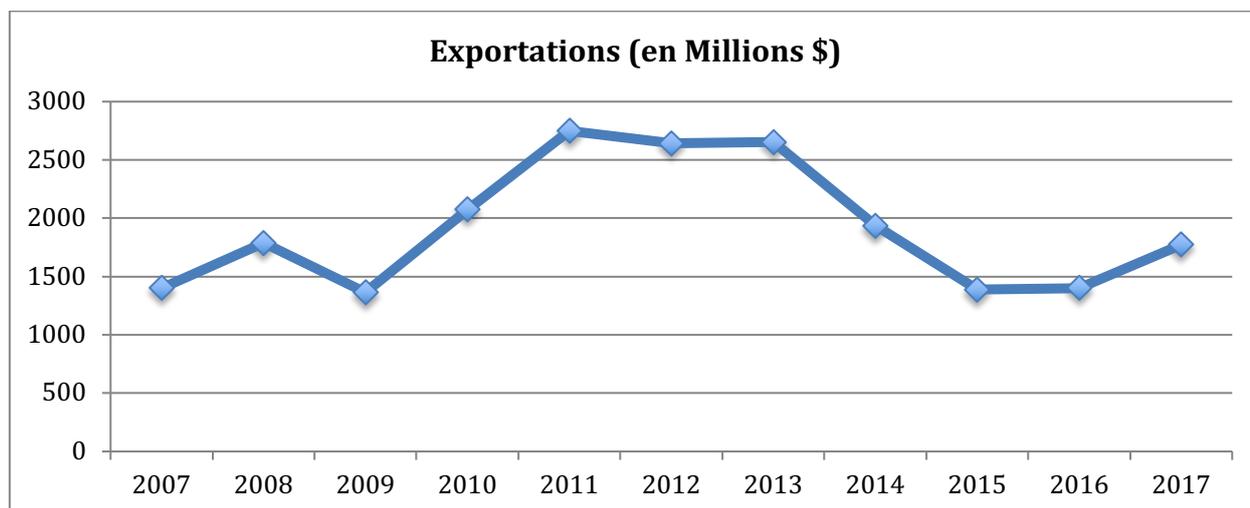
De 2007 à 2009 le taux de croissance du PIB est resté faible avec une moyenne de 1,17% par an sur les trois ans. De 2010 à 2014, la croissance a connu une forte progression pour atteindre un taux moyen de 5,5% par an avant de se rétracter en 2015 pour enregistrer de faibles résultats (0,4%).

On observe une tendance à l'amélioration en 2016 (1,8%) qui se confirme en 2017 (3,1% estimé).

Les exportations

Tableau des exportations (en millions \$)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Exportations	1401,8	1787,6	1364	2074	2748,7	2641	2651,5	1935,4	1388	1401	1773



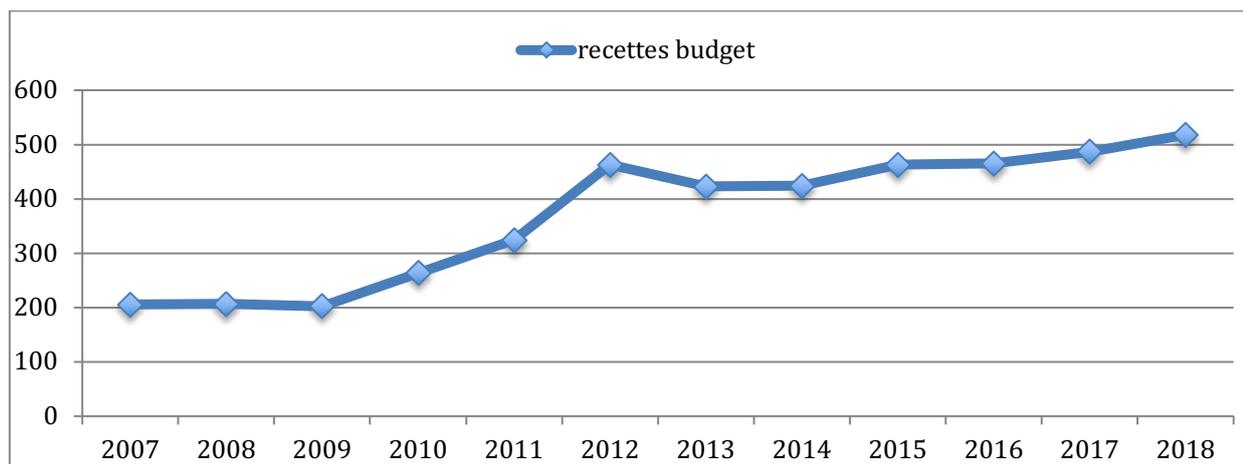
De 2009 à 2014, les exportations du pays ont enregistré une hausse vertigineuse avec une moyenne annuelle de 2,529 milliards de dollars alors qu'elles n'étaient que de 1,480 milliard de dollars en 2007, avant d'amorcer une forte baisse à partir de mi-2014 pour revenir à des niveaux alarmants (1,388 milliards de dollars en 2015).

Une tendance à l'amélioration, se profile en 2016 (1,401 milliards \$) et se confirme en 2017 (1,773 milliards \$). Une tendance portée par les prix à l'exportation des produits : fer, poissons et cuivre, d'une part et l'augmentation de la production de l'or d'autre part.

Les recettes budgétaires

Tableau des recettes budgétaires (en milliards MRO ; 1\$=360 MRO)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes budget	205,2	206,3	202,2	263,8	324,1	462,9	422,8	424	462,6	465	487



La même tendance se manifeste pour les recettes budgétaires de l'État qui sont passées d'une moyenne de 204 Milliards d'ouguiyas par an entre 2007 et 2009, à près de 400 milliards d'ouguiyas entre 2010 et 2015. Paradoxalement, pour des raisons de politique fiscale sur lesquelles nous reviendrons plus loin, le niveau des recettes budgétaires n'a pas été impacté, de 2014 à 2017, par le reflux de l'activité économique.

Les résultats que reflètent les tableaux et graphiques qui précèdent montrent que la période allant de 2009 à mi-2014 a été une période faste où l'économie nationale a enregistré des performances exceptionnelles. Le taux moyen annuel de croissance du PIB était de 5,5%. Les recettes provenant des exportations du pays ont augmenté de 71% passant d'une moyenne annuelle de 1,480 milliard de dollars à 2,529 milliards de dollars. Les recettes annuelles du budget de l'État ont doublé passant d'un niveau de 200 milliards d'ouguiyas par an à plus de 400 milliards d'ouguiyas. Au cours de cette même période l'investissement direct étranger (net) a atteint des niveaux records avec une moyenne annuelle de 756 millions de dollars.

A partir de mi-2014, l'économie mauritanienne est entrée dans une zone de turbulences. Le taux de croissance du PIB de 2015 a accusé un net recul, chutant de 7% en 2012 à 0,4% en 2015, les exportations du pays ayant fortement baissé pour atteindre un montant de 1,388 milliard de dollars en 2015 contre 2,651 milliards de dollars en 2013. Les conséquences de ce choc auraient été beaucoup plus négatives si, dans la même période, on n'avait assisté à une très forte baisse des prix à l'importation des hydrocarbures entraînant un impact positif

sur la balance des paiements. Au plan des recettes budgétaires, la baisse des prix du secteur minier a pu être compensée, partiellement par le refus de l'État de répercuter la baisse des cours du baril sur les prix à la pompe engrangeant l'important différentiel ainsi généré au détriment du pouvoir d'achat des citoyens et de la compétitivité de l'économie.

En 2016, on observe une légère amélioration des indicateurs que confirment les résultats de 2017. Une amélioration encore fragile et très dépendante de facteurs exogènes.

Les tendances constatées sont étroitement liées à la performance des activités exportatrices. En dehors du sous-secteur de l'élevage, toutes les autres activités affichent une nette dépendance par rapport aux revenus du secteur exportateur. Pour cette raison nous ferons d'abord l'analyse des évolutions enregistrées dans ce secteur pour aborder ensuite certains autres indicateurs significatifs.

Analyse des évolutions du secteur exportateur

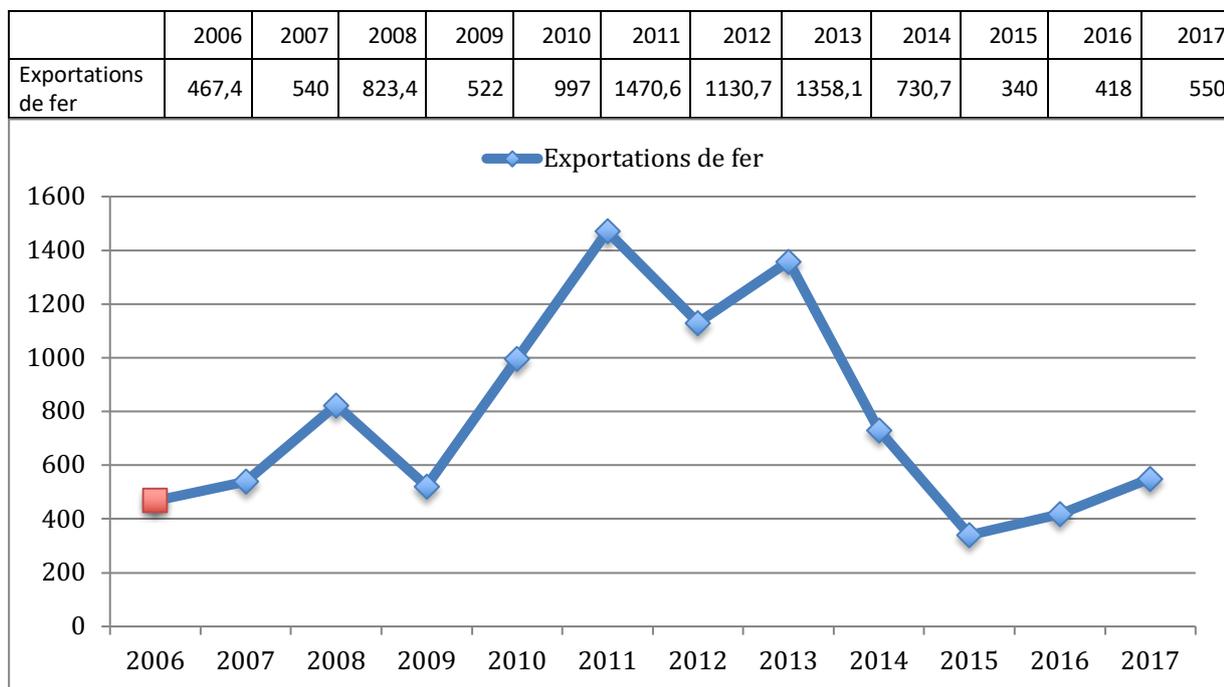
Le premier et le plus marquant des changements observés dans cette période, est la hausse vertigineuse des prix des matières premières sur le marché international de 2009 à mi-2014. A partir de mi-2014 les tendances se sont inversées.

Cette hausse des prix des produits de base est constatée en même temps qu'un second évènement majeur, l'entrée en production effective des mines d'or et de cuivre à partir de 2008 venant s'ajouter à celle du pétrole qui a démarré en 2006.

Le troisième évènement est l'accroissement de l'investissement direct étranger dans le pays à la faveur des découvertes pétrolières et minières dans une conjoncture internationale incitative due à flambée des prix des matières premières. Avec la chute des cours des matières premières, le volume des IDE a fortement baissé après 2014.

L'évolution des recettes des produits exportés :

Tableau sur les exportations du fer (en millions \$)



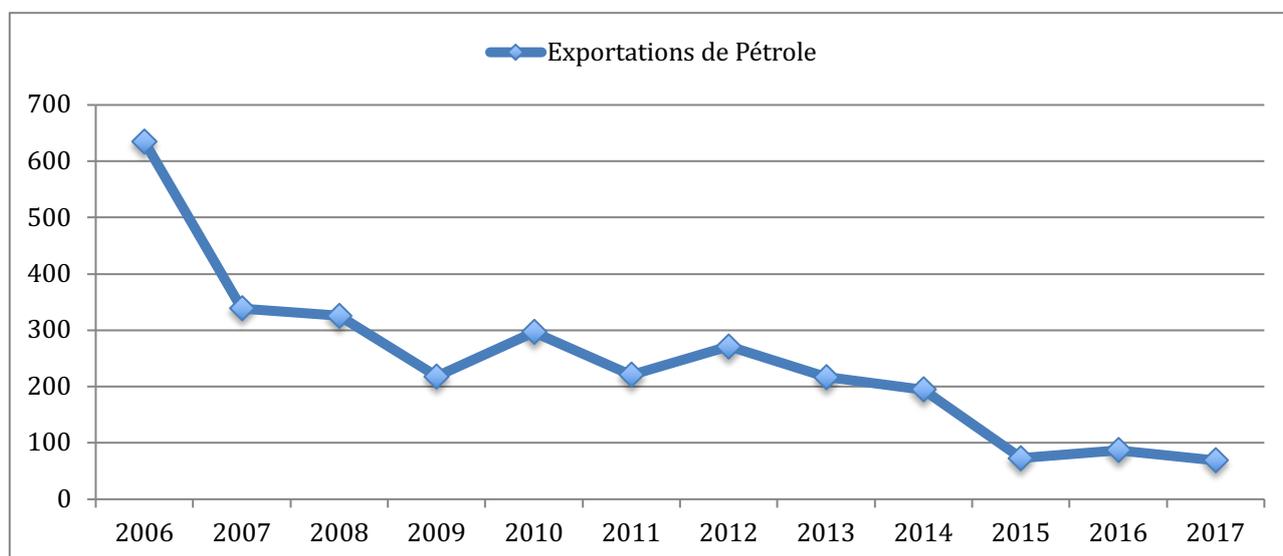
Le fer a profité d'une conjoncture très favorable qui a vu le prix de la tonne passer de 36,6\$/T en 2007 à respectivement 147, 168, 128,5 et 135,4 \$/T en 2010, 2011, 2012 et 2013. Les tableaux et graphique précédents permettent de voir l'ampleur de cette évolution. Le chiffre d'affaires de la SNIM ayant progressé de 140% entre 2010 et 2013, malgré la quasi-stagnation de sa production.

Par la suite, le prix moyen de la tonne de fer qui était de 135,4\$ dollars est tombé à 96,8 dollars en 2014 puis à 52 dollars en 2015. Le chiffre d'affaires de la SNIM a reflété cette évolution. De 1,358 milliard de \$ en 2013, il est tombé à 730,7 millions de \$ en 2014 puis à 340 millions de dollars en 2015.

Depuis 2016 on observe une tendance à l'amélioration des cours sur le marché international. Le prix moyen de la tonne de fer est remonté à 58,6 \$/T en 2016 puis à 71,7 \$/T en 2017 impactant positivement les revenus tirés des ventes de ce produit : 418 millions de dollars en 2016 et 550 millions de dollars en 2017 et ce, en dépit d'une baisse sensible de la production (11,8 millions de T contre 13,3 millions de T en 2016).

Tableau sur les exportations du pétrole (en millions \$)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Exportations de Pétrole	634,8	338,7	325,8	218	297	220,7	271,2	216,9	194,8	73	87	68,9

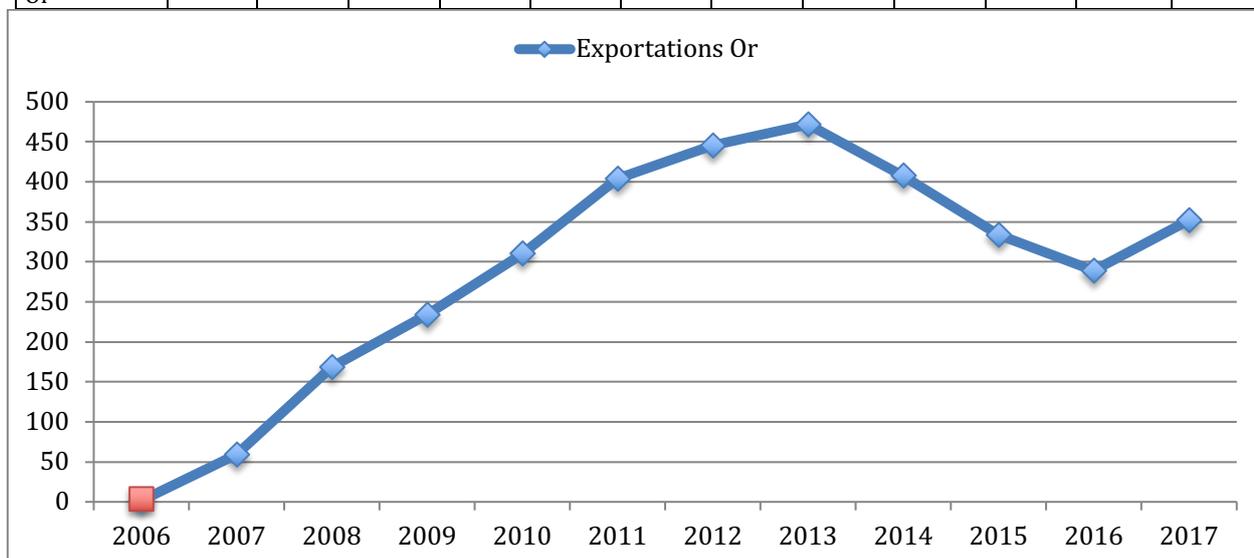


Les cours du pétrole ont connu une forte hausse sur le marché international au cours de cette période. D'une moyenne annuelle de 70\$/baril entre 2007 et 2009, ils ont augmenté pour atteindre 92\$/baril en moyenne en 2010 et 2014. En revanche, la production nationale du brut n'a cessé de se dégrader pour passer d'un plus haut niveau de 11,2 millions de barils l'année du démarrage en 2006 à une moyenne annuelle de 4,6 millions de barils entre 2007 et 2009 pour rechuter à 2,6 millions de barils par an entre 2010 et 2014. C'est la raison pour laquelle les recettes pétrolières, ont évolué en conséquence avec une tendance nettement baissière.

Par la suite, le cours moyen du baril de pétrole qui était de 96,2 \$ en 2014 est tombé à 45 \$ en 2015. Cette baisse des prix associée à celle de la production (2 millions de barils seulement) a entraîné celle des recettes des exportations du pétrole entre 2013 et 2017 : 73 millions de dollars ; 87 millions de dollars et 68,9 millions dollars respectivement en 2015, 2016 et 2017. L'exploitation du gisement de Chinguitty est définitivement arrêtée depuis le 31/12/2017.

Tableau sur les exportations de l'or (en millions \$)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Exportations Or	1,6	59,1	168,6	234	310	404	445,2	471,8	407,4	333,6	289	352

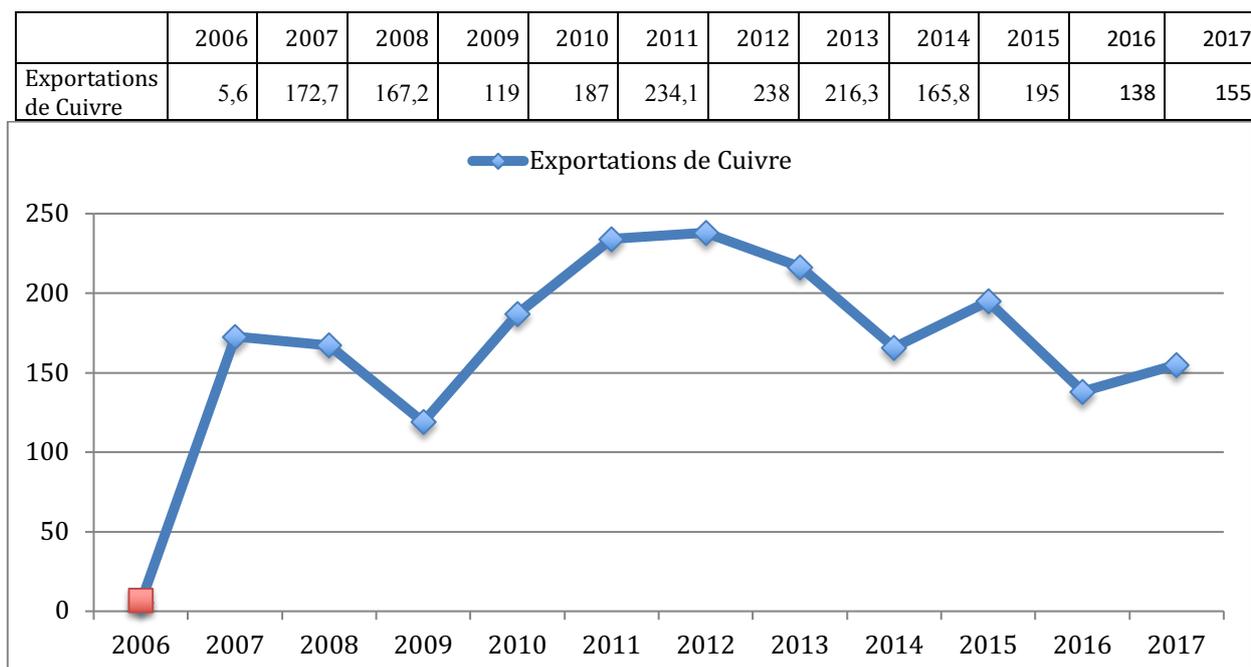


Le cours de l'or a, à l'instar de celui du fer, connu une forte hausse sur le marché international. L'once qui valait en moyenne annuelle 760\$ entre 2006 et 2009 a vu son cours quasiment doubler pour atteindre 1428 dollars en moyenne entre 2010 et 2014. Dans le même intervalle de temps la production nationale a nettement augmenté, passant de 82800 onces en 2007 à 304300 onces en 2013. Les chiffres d'affaires annuels ont en conséquence connu une forte et constante progression jusqu'en 2013.

Par la suite, ce cours a subi une tendance baissière et les chiffres d'affaires sur ce métal qui atteignaient 471,8 millions de dollars en 2013 sont tombés à 333,6 millions de dollars en 2015 et 289 millions de dollars en 2016.

En 2017, cependant on observe une amélioration consistante des recettes sur ce métal précieux dont les ventes sont passées à 352 millions dollars en augmentation de près de 100 millions dollars par rapport à 2016 grâce essentiellement à une hausse notable de la production (292500 onces contre 229000 en 2016).

Tableau sur les exportations du cuivre (en millions \$)



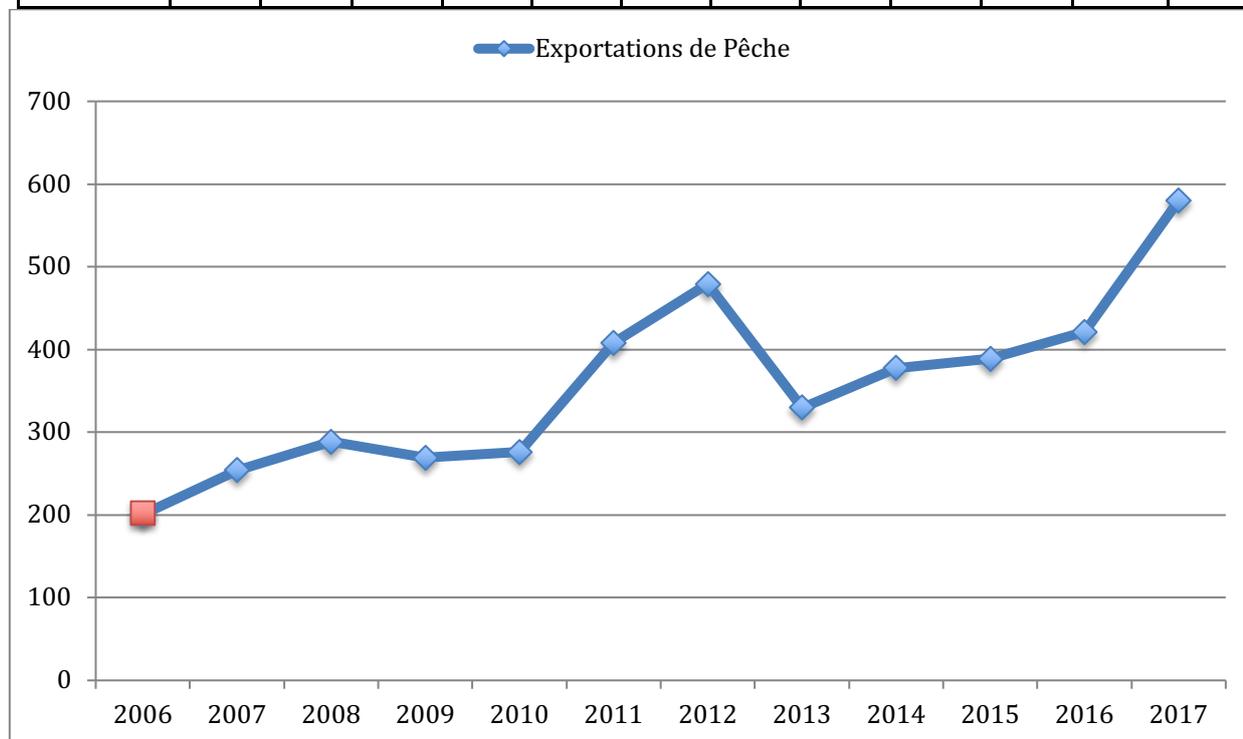
L'exploitation du cuivre à l'instar de celle de l'or n'a commencé de façon effective qu'en 2008. Le cours de ce métal était au plus bas en 2008 et 2009 oscillant entre 3500 et 4500\$/T sur plusieurs mois avant de se reprendre vigoureusement à partir de fin 2009 pour se situer à près de 8000\$/T en moyenne entre 2010 et 2013. La production du minerai de cuivre est restée soutenue tout au long de cette période avec un niveau moyen de 37000T/an.

Le cuivre a subi la même tendance que les autres matières premières avec des recettes à l'exportation qui sont passées de 216,3 millions de dollars en 2013 à 166 millions de dollars en 2014 puis à 195 en 2015 pour retomber à 138 en 2016.

Le cours moyen du cuivre étant passé de 4870 \$/T en 2016 à 6030 \$/T, les revenus tirés des ventes de ce métal sont remontés à 155 millions \$ en 2017, une remontée qui aurait pu être plus importante si, entre temps, la production n'avait pas baissé (28800 T contre 32.900 T en 2016).

Tableau sur les exportations de la pêche (en millions \$)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Exportations de Pêche	200,6	254,1	288,5	269	276	408	479	329,7	377,5	388,9	421	580



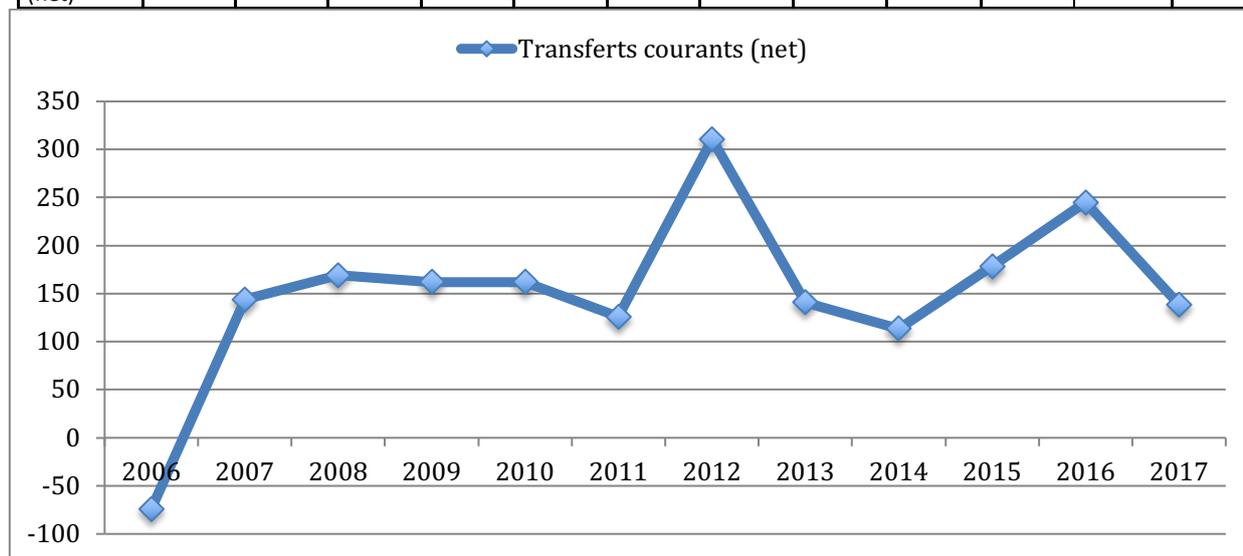
Les exportations du secteur de la pêche qui se chiffraient à 280 millions de dollars en moyenne par an ont connu un bond remarquable de 2011 à 2014 pour dépasser les 400 millions de dollars en moyenne annuelle. Deux facteurs ont concouru à ce résultat : une hausse des prix des céphalopodes notamment qui ont dépassé, par moments, les 14000\$/T et une forte augmentation de la production avec un record en 2011 de près d'un million de tonnes toutes espèces confondues. Exceptée une contreperformance en 2013, les exportations du secteur de la pêche sont restées soutenues tout au long de cette période. Elles n'ont pas subi les fluctuations des autres produits exportés.

Au cours de l'année 2017, malgré la baisse de la production globale en quantité, plusieurs facteurs ont contribué à l'amélioration des recettes générées par les ventes à l'exportation des produits de la pêche qui ont enregistré un record historique de 580 millions de dollars. Le prix de la tonne des céphalopodes, est passé de 6000 \$/T à 14000 \$/T, et le monopole de la SMCP a été élargi aux usines de farine, aux huiles de poissons et à l'exportation du frais.

Les transferts courants nets

Tableau sur transferts courants nets (en millions \$)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Transferts courants (net)	-74	144	169	162	162	126	310,7	140,8	113,7	178,4	245	138,5



Le solde des transferts courants est resté positif de 2009 à 2017 affichant un plus haut niveau de 311 millions de dollars en 2012, année durant laquelle les flux nets des transferts courants ont fortement progressé. Cette hausse est due à l'amélioration des transferts officiels sous forme d'aides budgétaires reçues suite aux engagements obtenus lors de la table ronde tenue à Bruxelles en 2010.

Les investissements directs étrangers (IDE)

Le flux net des IDE s'est nettement amélioré à partir de 2011. En 2012 et 2013, il a atteint des sommets historiques avec respectivement 1,386 et 1,126 milliard de dollars. Cette amélioration s'explique par l'attractivité du secteur minier du pays du fait de la hausse des prix des matières premières sur le marché international. Kinross, qui exploite la mine d'or de Tasisat, affirme avoir investi 1,4 milliards de dollars entre 2010 et 2014 et les sociétés pétrolières ont intensifié durant cette période les recherches dans les bassins sédimentaires côtiers et de Taoudenni. D'importants projets miniers étaient en gestation surtout pour le fer.

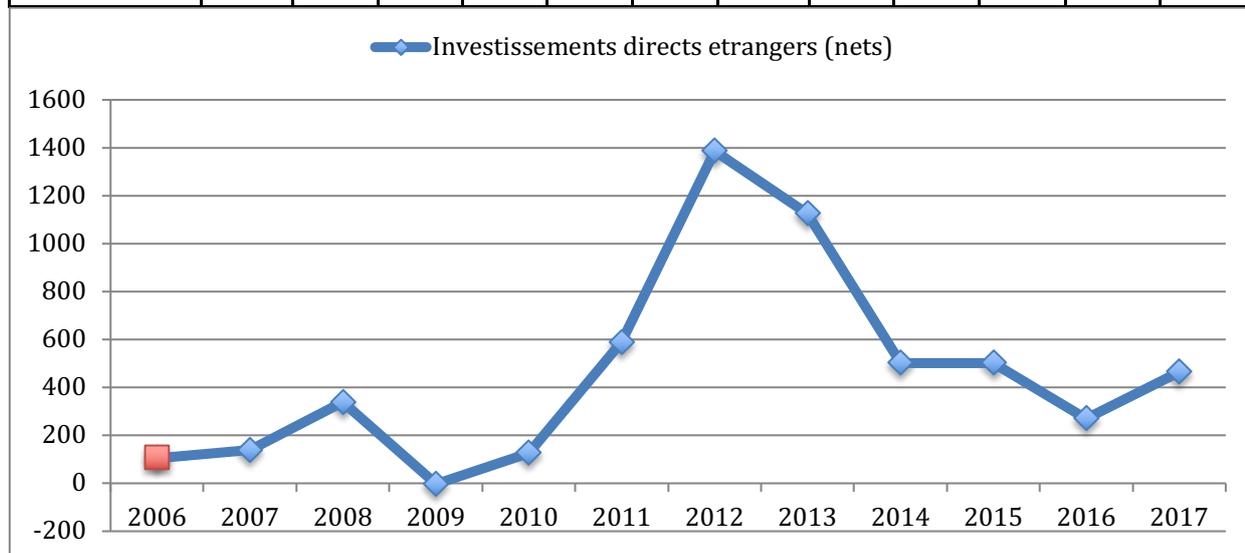
Toutefois, le retournement de la conjoncture économique mondiale a négativement impacté le flux des investissements directs étrangers en Mauritanie. Ce flux a enregistré une baisse de 80% en moins de 2 ans. En 2013 il était de 1,126 milliard de dollars, en 2016 le montant de ces investissements n'est plus que de 271 millions de dollars. Une amélioration se profile

après les dernières découvertes de champs gaziers et on constate que les IDE amorcent une reprise, encore timide, en 2017 avec un volume de 465 millions dollars.

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives aux investissements directs étrangers dans le pays.

Tableau sur les IDE (en millions \$)

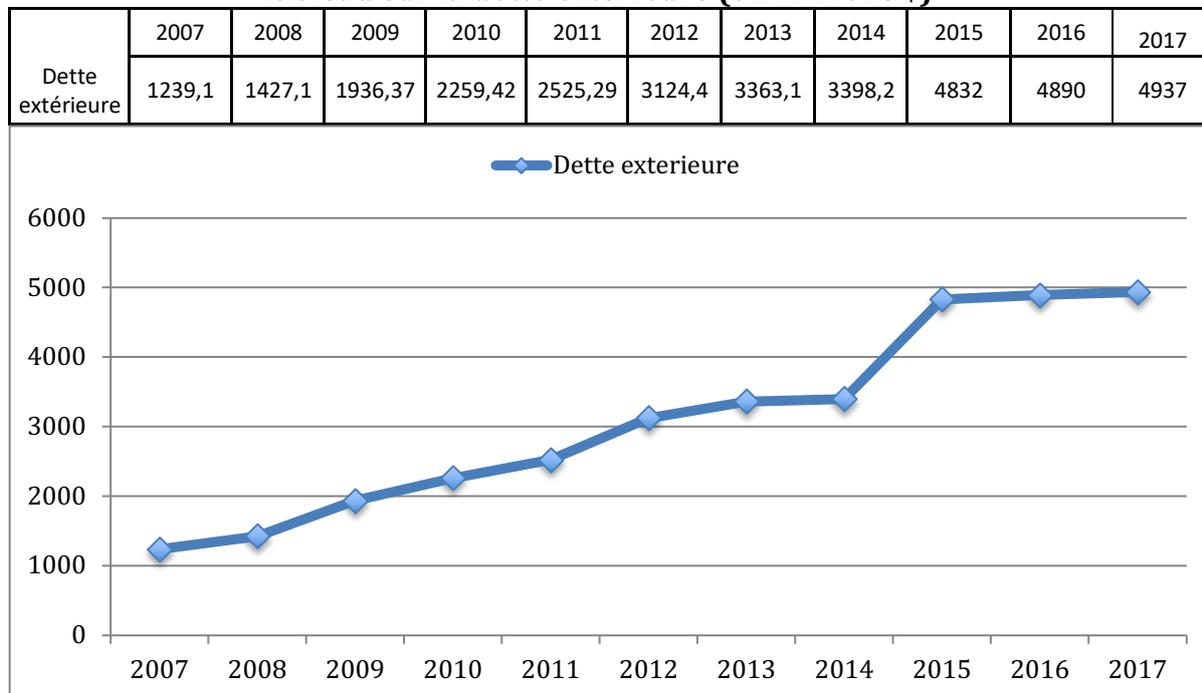
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Investissements directs étrangers (nets)	105,5	138,3	338,4	-3	126	588,8	1386,1	1126	501,9	501,7	271	464,7



La dette extérieure

Au terme de l'année 2017, l'encours de la dette extérieure a progressé de 47,3 millions de dollars soit 4% en valeur relative par rapport à son niveau de l'année dernière,

Tableau sur la dette extérieure (en millions \$)

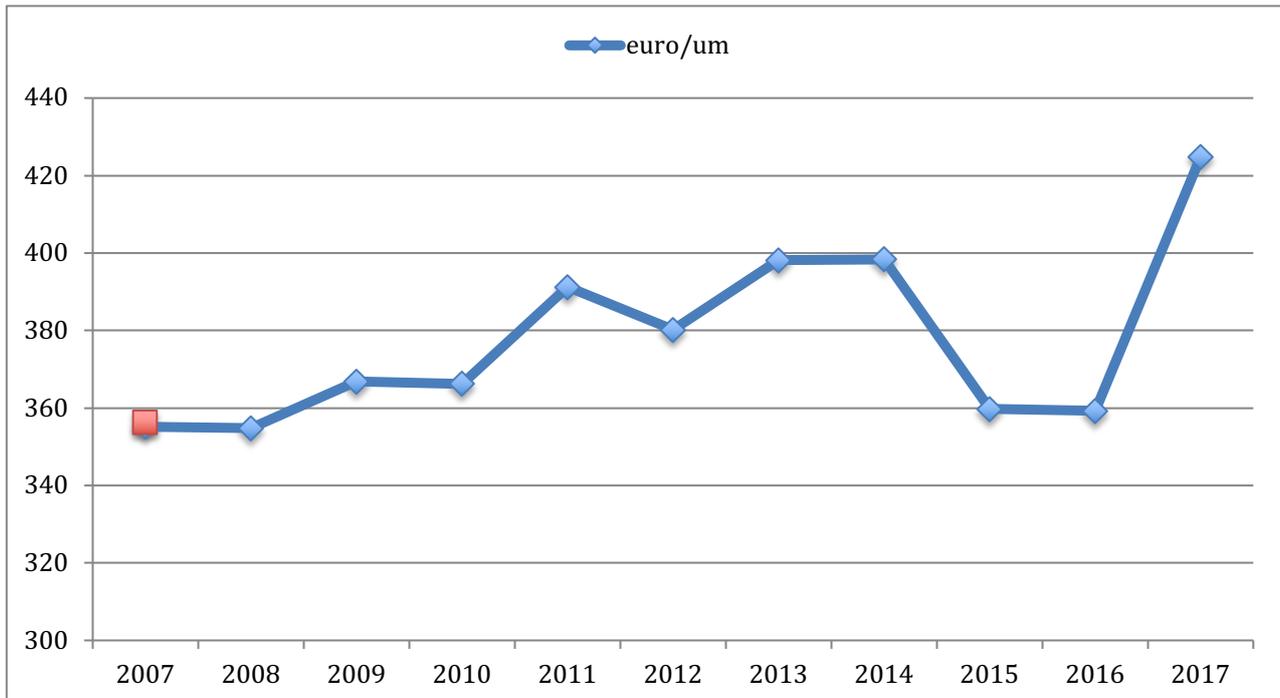


L'encours de la dette extérieure au 31 décembre 2017 est de 4,937 milliards de \$. Il a donc considérablement augmenté en l'espace des neuf années considérées. Entre 2009 et 2017 l'endettement du pays s'est accru de 3,510 milliards de dollars. Soit une progression de 346%. Le grand bond constaté en 2015 s'explique, principalement, par le recours au surendettement pour compenser la baisse des exportations. En dépit de l'importance des recettes en devises du pays de 2009 à 2014, recettes dont le montant s'élève à 22,813 milliards de dollars, l'État s'est trouvé demuni face à une nouvelle conjoncture de baisse des prix des produits de base sur le marché international.

L'évolution des cours de change de l'ouguiya

Tableau sur les cours euro/MRO

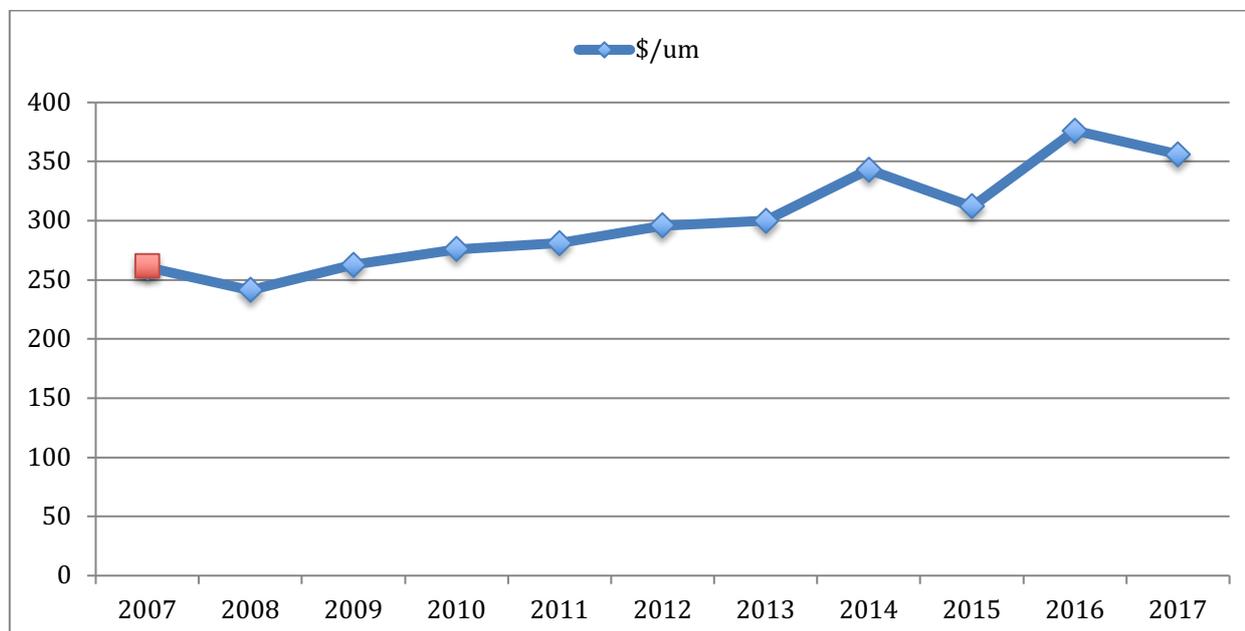
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
euro/um	355,2	354,8	366,8	366,2	391,2	380,2	398,1	398,4	359,7	359,21	424,79



Sur la période allant de 2009 à 2017 l'euro s'est apprécié de 16% par rapport à l'ouguiya et ce en dépit des importantes recettes en devises jusqu'en 2014. L'année 2017 a vu le cours de l'ouguiya afficher une forte chute par rapport à l'euro enregistrant une dépréciation de 18,4% sur ce seul exercice.

Tableau sur les cours dollar/MRO

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
\$/um	260,6	241,3	262,7	275,9	281,1	295,9	300	343	312	376,16	356,13

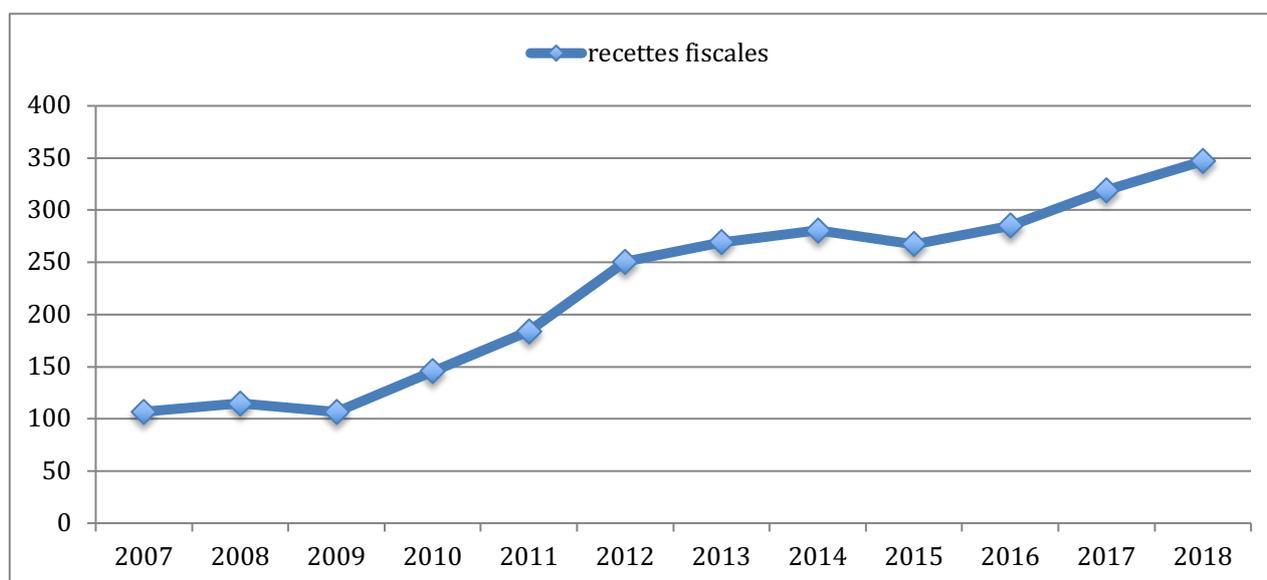


La baisse de l'ouguiya par rapport au dollar s'est beaucoup accentuée durant cette même période. L'ouguiya a, en effet, perdu 35,4% de sa valeur de 2009 à 2017 malgré la très bonne tenue du secteur extérieur, au moins jusqu'en 2014, et malgré l'effet à court terme du surendettement du pays. Cette nette détérioration de la valeur de la monnaie nationale par rapport au dollar est d'autant plus pénalisante que plus de 80% de nos échanges se font en dollar. L'infléchissement du dollar par rapport à l'ouguiya en 2017 est consécutif à la forte hausse de l'euro sur le marché international.

Les recettes budgétaires

Tableau sur les recettes fiscales (en milliards MRO)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes fiscales	106,8	114,6	106,6	145,6	183,7	250,5	269,2	280,4	267,47	285,2	319	347



Le bon comportement du secteur extérieur a permis de générer suffisamment de ressources pour dynamiser l'activité économique et assurer un bon niveau de recettes budgétaires.

C'est ainsi que le budget de l'État a plus que doublé entre 2009 et 2011 passant de 200 milliards d'ouguiyas à plus de 460 milliards d'ouguiyas en 2012. Jusqu'en 2014 les recettes fiscales avaient bénéficié d'une conjoncture particulièrement favorable. En effet les chiffres d'affaires de la SNIM enregistraient des hausses sans précédent, Tasiast a dépensé plus de 440 milliards d'ouguiya (1,4 milliard \$) durant la période dans ses opérations locales- avec les fournisseurs mauritaniens, en salaires et avantages sociaux, en impôts et redevances à l'État- et en raison de l'intensification des recherches pétrolières et minières suite à la hausse des prix des matières premières. A la faveur de cette conjoncture, les recettes fiscales ont enregistré une augmentation significative.

Le retournement de la conjoncture économique intervenu mi-2014 a pris de court les autorités suite à la chute brutale des recettes fiscales qui en a résulté (voir tableau). En 2015, la Loi de finances rectificative constate que « *Les recettes fiscales connaissent un manque à gagner relativement important reflétant le ralentissement de l'activité du secteur exportateur* » qui se traduit par : des baisses de (-8,60%) sur les revenus tirés du BIC/BNC/IMF; de (-19,61%) sur ceux de l'ITS ; de (-8%) sur la TVA intérieure et de (-43,50%) sur la taxe unique de la SNIM ». Pour compenser ce manque à gagner, l'État a décidé de recourir à

l'augmentation massive des impôts. En 2015, la TVA a, en effet, été portée à 16% suivie d'une hausse de la fiscalité sur les produits pétroliers et sur le riz importé.

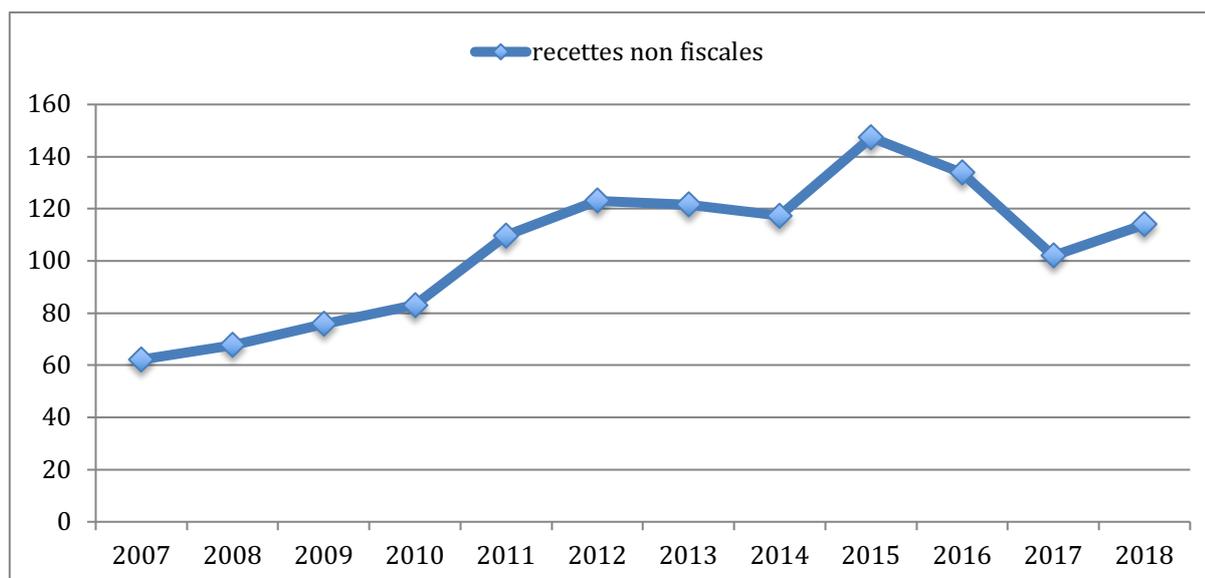
En 2016, la Loi de finances prévisionnelle fait, elle aussi, état de nouvelles baisses de recettes: « une baisse de la contribution de la SNIM aux recettes fiscales évaluée à 25,44 milliards d'UM sur les trois premiers trimestres de 2015 ; une baisse de 10 milliards d'UM sur la redevance unique de la SNIM pour les mêmes trois premiers trimestres de 2015 ; une baisse de 8,35 milliards d'UM de la TVA sur les importations de la SNIM pour les mêmes trimestres ».

Aux mêmes maux les mêmes remèdes, dans la loi de finances de 2016 des hausses additionnelles d'impôts ont été décidées : « i) le relèvement du droit fiscal à l'importation (DFI) et des taxes de droit d'accises sur certains produits de grande consommation (riz, tabac et dérivés, clinker, fer à béton, ciment, etc.) ; ii) la création d'une taxe de consommation sur les poulets ainsi que sur certains produits laitiers ; iii) la hausse de la taxe de consommation sur certains produits ; iv) la mise en place et/ou le relèvement du droit de pêche à l'exportation pour certains produits de la pêche ».

Ces augmentations successives de la pression fiscale sont manifestes dans le tableau et le graphique ci-dessus. On y constate une hausse vertigineuse des recettes fiscales à partir de 2015.

Tableau sur les recettes non fiscales (en milliards MRO)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes non fiscales	62,2	67,8	75,8	83,1	109,8	123,1	121,6	117,3	147,34	133,9	102	114



Les recettes non fiscales ont profité de l'embellie conjoncturelle de 2009 à 2014. Et en plus des dividendes généreux provenant de la SNIM et des recettes de l'exploitation du gisement Chinguetti, le pays avait encaissé des recettes exceptionnelles : 50 millions de dollars de l'Arabie Saoudite, 200 Millions de dollars comme contrepartie de la livraison de l'ancien chef des services des renseignements de Kadhafi, Abdallah Senoussi aux autorités libyennes. En outre, l'exercice 2014 a profité d'une augmentation sensible des recettes non fiscales grâce à la baisse des prix des hydrocarbures sur le marché international que l'État s'est abstenu de répercuter sur les prix à la pompe engrangeant ainsi des recettes indues.

A partir de mi 2015 de nouvelles taxes fiscales ont frappé les produits pétroliers transférant des recettes non fiscales en recettes fiscales. C'est ce qui explique la baisse des recettes non fiscales amorcée en 2015 qui s'effectue concomitamment avec une hausse des rendements de la fiscalité (voir tableaux ci-dessus).

TROISIEME PARTIE

**UNE DESASTREUSE POLITIQUE D’AFFECTATION
DES RESSOURCES**

La qualité de la gouvernance s'apprécie au regard de la gestion et de la pertinence des utilisations des ressources d'un pays. En ce qui concerne la Mauritanie, en additionnant les recettes budgétaires et les apports extérieurs du 1 janvier 2009 au 31 décembre 2017 on obtient : **3514 milliards de MRO en recettes budgétaires et 28,535 milliards de dollars en recettes extérieures.**

Au vu de ces chiffres, la première question qui vient à l'esprit est : qui pouvait s'imaginer que le pays a bénéficié de ressources aussi considérables ? La seconde question est de savoir où sont passées toutes ces ressources tant sont maigres leurs contreparties visibles. En dehors des résultats enregistrés au plan de la sécurisation de nos frontières et de la réalisation de certaines infrastructures secondaires on ne voit pas les effets positifs qu'un tel volume de ressources aurait pu apporter aux conditions de vie de population et au développement du pays en général.

Les analyses des affectations budgétaires édifieront sur l'inadéquation des politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics durant cette période.

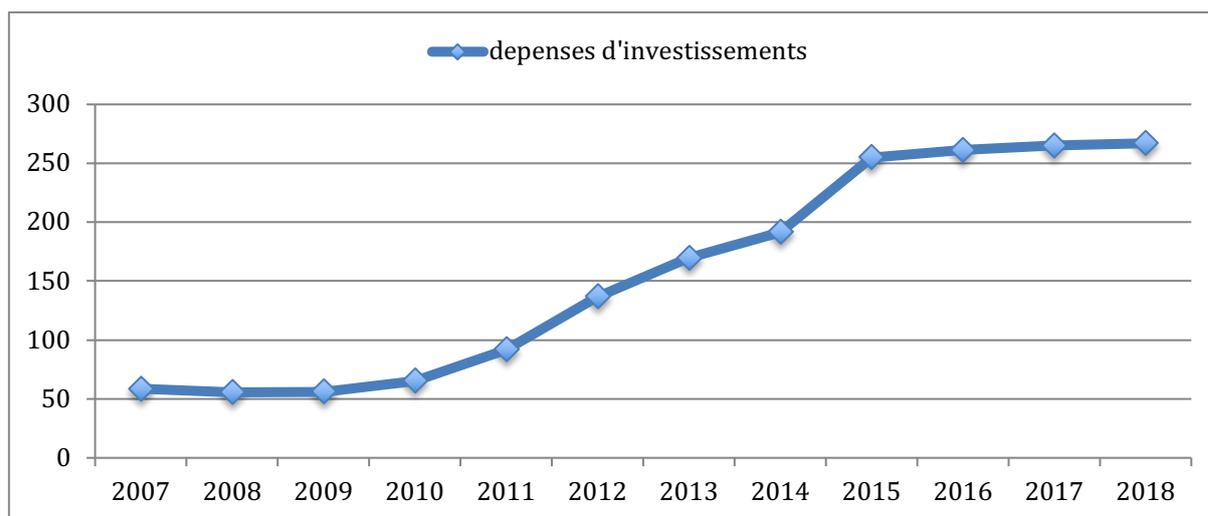
Les trois principaux postes de dépenses de l'État

Les politiques budgétaires reflètent les stratégies mises en œuvre par chaque pays. En Mauritanie, les pouvoirs publics ont, à partir de 2009, suivi des politiques budgétaires favorisant : (i) l'investissement ; le premier poste d'affectation des recettes va aux investissements (16% du PIB), des investissements non rentables et non prioritaires, pour la plupart, comme nous le verrons plus loin. (ii) le service de la dette ; le deuxième poste d'affectation est le service de la dette (6% du PIB), un niveau élevé qui résulte du surendettement du pays qui amenuise gravement la marge de manœuvre en matière de financement du développement ; (iii) les transferts et subventions ; le troisième poste revient aux transferts et subventions (3% du PIB), poste gonflé par la politique d'étatisation à outrance suivie ces dernières années. L'importance des fonds alloués à ces trois emplois laisse peu de ressources pour les autres secteurs de l'activité du pays, et en particulier, pour les secteurs sociaux. En général, la hiérarchie des priorités des États place les services sociaux à son sommet. Ces services que sont en particulier l'éducation, la santé, l'unité et la cohésion sociale, ont été, comme nous le verrons plus loin, relégués au rang des préoccupations subalternes. C'est cette inversion des priorités qui constitue la marque de fabrique des autorités en Mauritanie durant cette dernière décennie et c'est à ce niveau que se situe la dérive majeure de leur gouvernance.

1- Les dépenses d'investissement

Tableaux sur les dépenses d'investissement de la période (en milliards de MRO)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses d'invest.	58,5	55,6	56,2	65,2	91,8	136,9	169,6	191,5	255	261,2	265	267



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses d'inves. % pib	8%	7%	7%	6%	8%	9%	10%	12%	16%	16%	14%	14%

Le premier poste des dépenses publiques revient aux investissements : 2082 milliards de MRO leur ont été affectés pour les exercices 2008 - 2018. On constate une hausse vertigineuse des dépenses d'investissement à partir de 2009 passant de 7% du PIB à plus de 16% du PIB en 2017.

Un rapport de la Banque Mondiale, en date de février 2018, confirme, tardivement et alors que le mal est fait, ce que nous n'avons cessé de répéter tout au long de ces dernières années, « que l'investissement public a un coût budgétaire élevé et n'a abouti qu'à une croissance moyenne. Ce résultat non souhaité émane des problèmes structurels tout au long du cycle de gestion de l'investissement public. Ces contraintes affectent l'efficacité et le rendement économique du portefeuille des projets publics en Mauritanie »

La stratégie mise en œuvre dans le domaine de la politique d'investissement est marquée par l'amateurisme et l'improvisation :

- 1- Les choix des projets ne se réfèrent nullement aux cadres stratégiques de développement tels que les Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), élaboré en 2000 pour la période 2000-2015, en particulier et, plus

récemment, la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) élaboré en 2016 pour la période 2016-2030. La sélection des projets répondait à l'instinct, aux lubies plus qu'aux besoins économiques dûment établis.

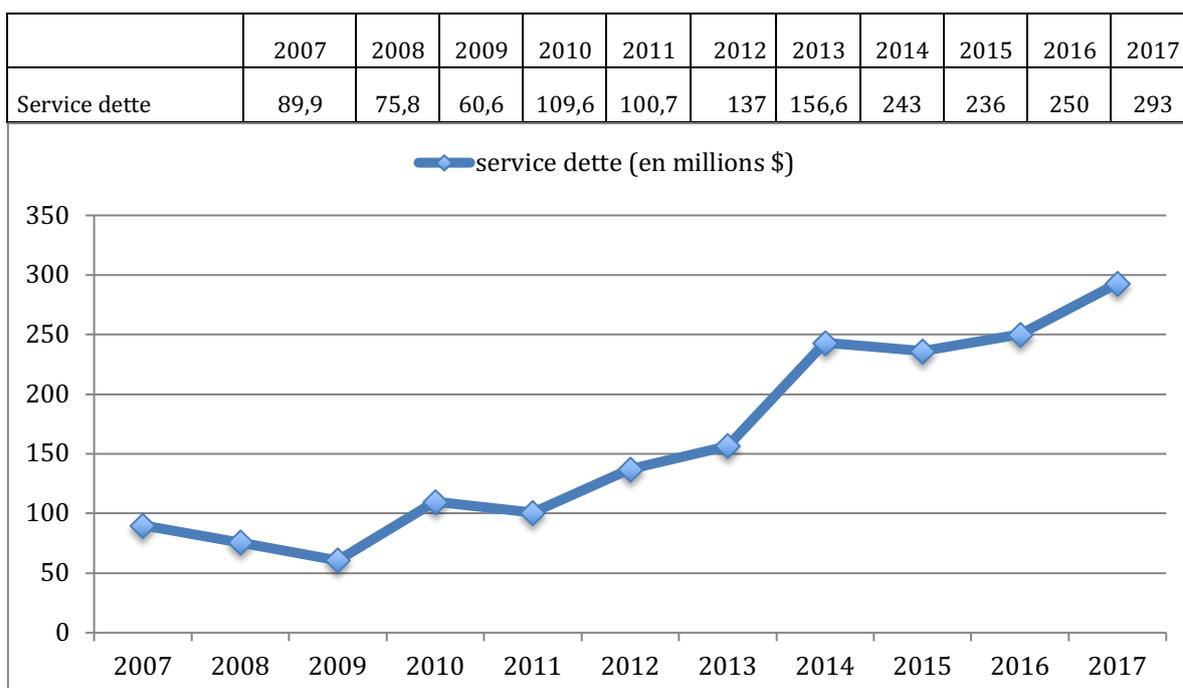
- 2- Les critères de définition des priorités sont inexplicables. On voit, par exemple, la priorité donnée à des infrastructures secondaires, de confort telles que les deux dessertes de Bannichab. etc. alors que faute d'entretien, la route de l'espoir devient quasiment impraticable et son état provoque chaque jour des accidents mortels. La route Nouadhibou-Nouakchott est quasiment dans le même état et la route de Rosso, se réduit à des déviations dangereuses, pour les personnes, et les biens. La construction du pont de Rosso qui doit figurer parmi les toutes premières priorités du pays est sans cesse différée pour des raisons inexplicables.
- 3- Les nécessaires études de faisabilité sont négligées et de grands projets ont été réalisés avec des surdimensionnements qui sont autant de gaspillages de ressources. Le surdimensionnement augmente les coûts de réalisation en amont, gonfle les amortissements et les charges d'exploitation en aval. Pourquoi a-t-on construit un aéroport d'une capacité de 2 millions de passagers pour un trafic qui plafonne à 200000 voyageurs par an, alors qu'il pouvait être agrandi au fur et à mesure de l'augmentation du trafic. Pourquoi a-t-on installé une puissance de production électrique qui double l'offre alors que la demande est quasi stagnante à Nouakchott ?
- 4- Les travaux financés sur ressources du budget de l'État, qui en absorbent 30 à 40%, et ceux sur financements extérieurs liés, sont généralement attribués dans le cadre de marchés de gré à gré à des entreprises choisies d'autorité. Cette pratique permet la corruption la plus massive, ôtant toute crédibilité au slogan prôné par le chef de l'État Mohamed Ould Abdel Aziz sur l'éradication de la gabegie. Cette pratique permet aussi le transfert d'un volume considérable des ressources vers un cercle fermé et sans effet de ruissellement. Les travaux de préparation des Sommets de la Ligue Arabe et de l'Union Africaine, le nouveau palais des Congrès, les tronçons de Nouakchott-Wad-Naga et Nouakchott-25 kms sur la route, les ports de Tanit et de N'Diago, etc. sont des exemples, parmi tant d'autres, d'attributions de marchés de gré à gré. Outre son iniquité, la pratique du gré à gré tue la concurrence, décourage les entrepreneurs, asphyxie de dynamisme et l'esprit d'entreprise et pollue le climat des affaires. C'est une pratique anti économique.
- 5- Parce que les marchés de gré à gré ne font pas appel à la concurrence, les qualifications et les références ne sont pas exigées. Il en résulte que

l'exécution des travaux ne répond pas, dans la plupart des cas, aux normes. La qualité des travaux est souvent médiocre, les retards coûteux sont fréquents, et la durée de vie des ouvrages est diminuée. Comme exemples citons le retard accusé par la SNIM dans la réalisation de son projet d'extension des guelbs (un projet d'un milliard de dollars qui n'atteint pas le quart de sa production nominale 4 ans après son démarrage), avec de très grands préjudices financiers, la qualité des routes récemment construites qui se dégradent une fois achevées, les aménagements hydro agricoles dont la durée utile d'exploitation est réduite.

2- Le service de la dette

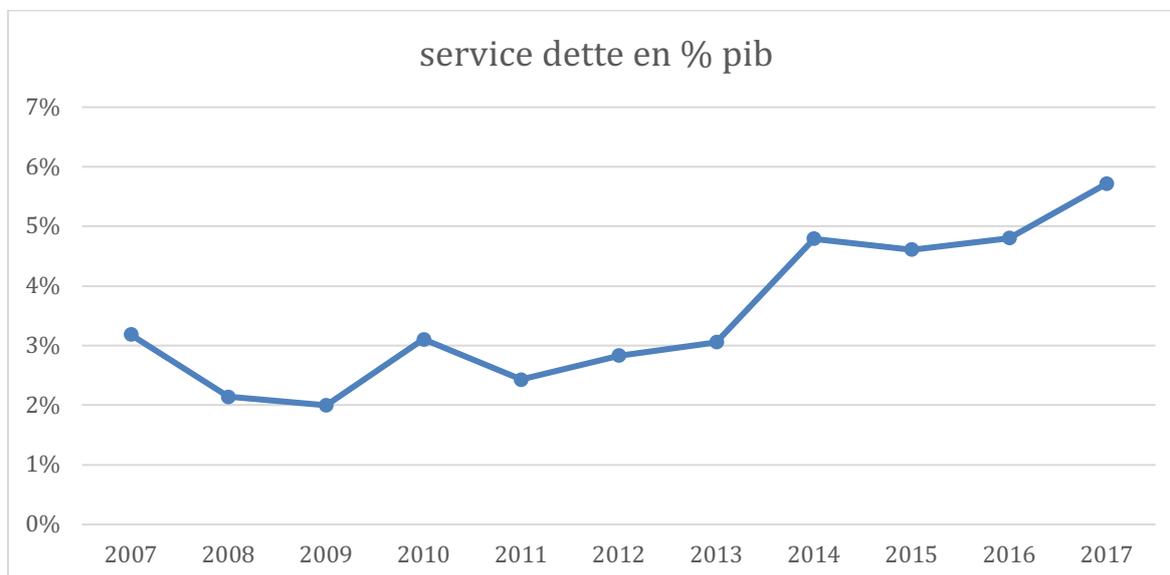
Les charges de la dette extérieure publique, en principal et intérêts, payés en 2017, se sont élevées à 293 millions de dollars enregistrant ainsi une augmentation de 17% par rapport à 2016.

Tableaux des dépenses au titre du service de la dette en millions de \$



Tableaux des dépenses au titre du service de la dette (en % du PIB)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Service dette en % Pib	3%	2%	2%	3%	2%	3%	3%	5%	5%	5%	6%



La dette extérieure atteint 96% du PIB au 31 décembre 2017. Un taux si excessif que le FMI qui n'a cessé d'encourager les autorités par ses satisfecits sur leur politique économique tout au long de ces années, vient tout juste de se rendre compte, par les déclarations de son directeur général adjoint, lors de son dernier séjour à Noukchott, que « *la dette publique expose la Mauritanie à un risque élevé de surendettement lorsqu'on applique les normes internationales de viabilité de la dette* ». Le niveau atteint par cette dette alourdi, année après année, le poids de son service sur le budget de l'État. Les charges annuelles au titre du remboursement de la dette publique (hors dette passive, SNIM et autres) constituent le deuxième poste de dépenses publiques. Elles absorbent désormais 6% du PIB.

On constate donc que la seconde destination des ressources va vers le remboursement de la dette. La forte hausse du service de la dette, commence à partir de 2014 (voir graphique) au moment du retournement de la conjoncture des prix des matières premières. Les autorités économiques qui se sont trouvées confrontées à la baisse brutale des prix dans le secteur minier, ont recouru massivement au surendettement, pour compenser cette baisse significative des revenus du commerce extérieur et conforter leur position de change, sans en mesurer les conséquences ultérieures.

Le remboursement de la dette de 2008 à 2017 a coûté au budget de l'État 1,955 milliard de dollars.

2- Les transferts et subventions

Tableau des transferts et subventions (en millions de MRO)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Transferts subventions	15000	42800	20300	27000	65400	105700	70200	72500	67790	61700	56000

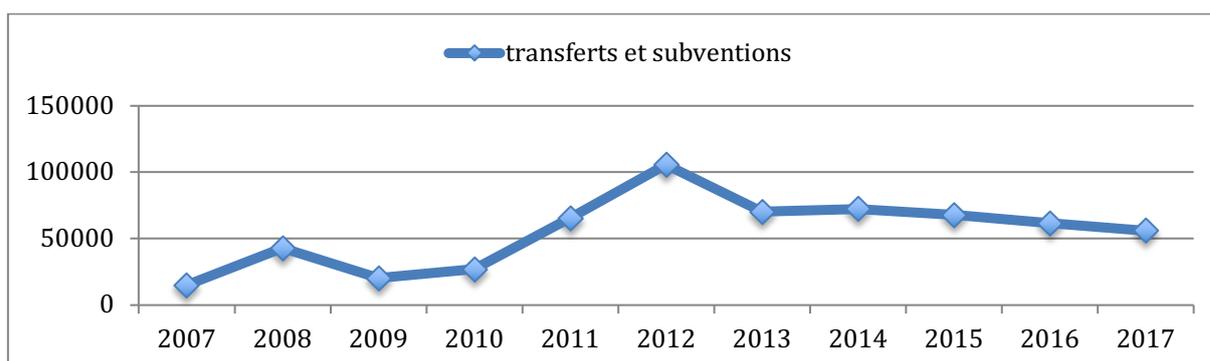
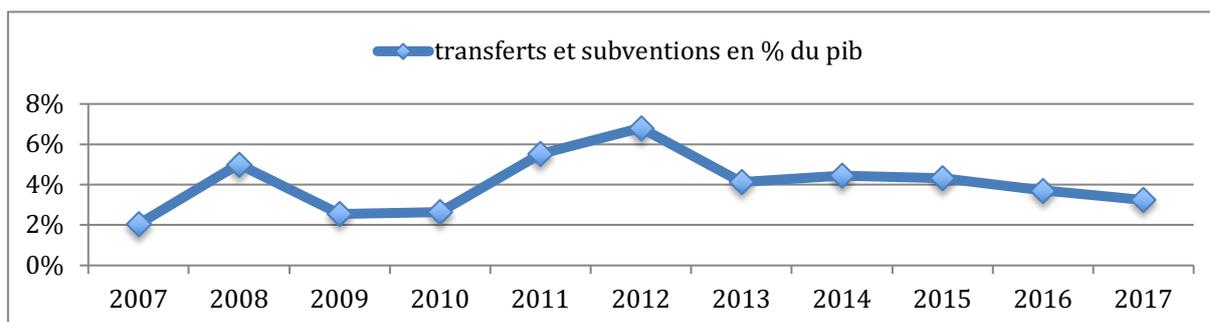


Tableau des transferts et subventions (en % du PIB)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Transferts subventions en % du Pib	2%	5%	3%	3%	6%	7%	4%	4%	4%	4%	3%



Le troisième volume des dépenses publiques va vers les transferts et subventions. Ces fonds sont pour l'essentiel destinés d'une part, à des organismes, des institutions, des subventions d'exploitation à des entreprises, et aussi, d'autre part, à des interventions d'urgence comme le programme Emel ; un projet d'assistance aux populations en période de crises dues aux aléas climatiques ou à la hausse des prix des produits alimentaires de base.

Les ressources affectées aux transferts et subventions ont considérablement augmenté depuis 2009 atteignant des sommets en 2011 et 2012 de, respectivement, 6 et 7% du PIB. Outre les prises en charge de la marge corrective des hydrocarbures qui ne se justifiait plus du fait de la baisse des cours du pétrole non répercutée sur les prix à la pompe, cette évolution est consécutive à une politique de ré-étatisation de l'économie d'une part, et aux plans d'urgence mis en œuvre d'autre part.

Faisant le bilan du dirigisme suivi, à l'époque, par de nombreux pays dont le nôtre depuis son indépendance, la Mauritanie s'était engagée en 1994-95 dans la voie de la libéralisation de son économie en accord avec le FMI et la Banque Mondiale. Plusieurs réformes touchant à la politique des prix, à la fiscalité, et au secteur financier, pour améliorer le cadre de l'activité économique avaient été mises en œuvre. Très critiquées à l'époque, surtout sur le volet des procédures de cessions des actifs de l'État à des particuliers, ces réformes ont toutefois permis de libérer les initiatives privées et de contribuer à l'émergence d'une nouvelle classe d'hommes d'affaires et d'un secteur privé dynamique et entreprenant dans le pays. Diverses activités économiques ont connu un essor remarquable en particulier dans les domaines bancaires, ceux du commerce général, ceux du transport et des services et plus récemment des télécommunications.

Toutefois, au lendemain du coup d'État de 2008, l'État est revenu en force dans la sphère de l'économie marchande. On assista alors à un interventionnisme dans tous les domaines avec une frénésie de création de nouveaux établissements et organismes publics. Plusieurs dizaines de nouvelles créations ont vu le jour dans tous les secteurs de l'activité économique : transports, agro industries, tuyauterie, pylônes. etc. avec leur cortège de dépenses en capital, de subventions de fonctionnement et de prises en charge des inévitables déficits. Cette politique est économiquement contre-productive dans son essence et coûteuse dans ses conséquences. Elle réduit l'espace laissé à l'épanouissement d'un secteur privé pouvant dynamiser le développement économique et contribuer efficacement aux créations d'emploi. Les mêmes causes produisant les mêmes effets tout ce secteur public commence à tomber en lambeaux. De nombreuses entreprises sont en quasi faillite et d'autres viennent d'être mises en liquidation comme par exemple la Sonimex, l'Ener, l'Agence de promotion de l'accès universel aux services (APAUS), etc.

La seconde destination des subventions est le programme EMEL. Selon rapport de la Banque Mondial, cité plus haut, l'efficacité de ce programme est très relative, on y lit que *« les boutiques Emel sont mieux distribuées mais continuent à profiter aux riches plus qu'aux pauvres en valeur absolue. De plus en plus l'efficacité du programme Emel est limitée car les subventions ne représentent que 40% du budget alors que les coûts opérationnels en représentent la majorité »*.

De 2008 à 2018, 648 milliards de MRO ont été affectés au poste transferts et subventions.

Des secteurs sociaux sacrifiés

Les trois principales destinations de dépenses passées en revue plus haut représentent les priorités de la politique budgétaire des pouvoirs publics sur les dix dernières années. Le reste des ressources a été réparti entre l'ensemble des autres secteurs de l'activité du pays. Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que des secteurs réellement prioritaires tels que l'éducation, la santé, l'éradication de la pauvreté, l'unité et la cohésion nationales, aient été traités en parents pauvres durant toute cette période

1- L'éducation nationale.

Tableau sur le budget de l'éducation nationale

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Budget éducation (en millions de MRO)	22784	34884	30180	33487	43229	47967	50515	48476	53094	52380	47187

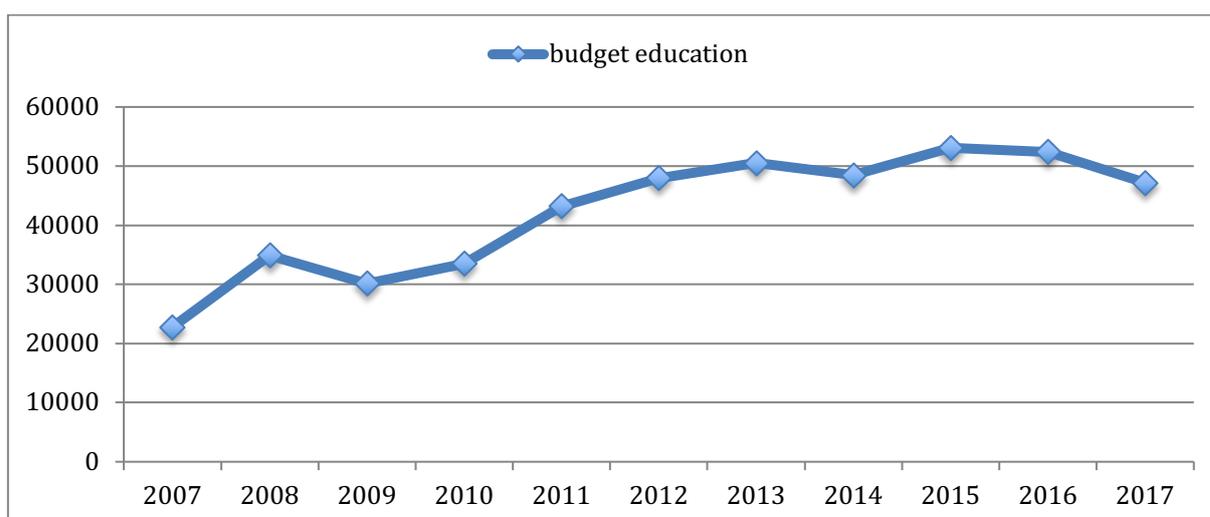
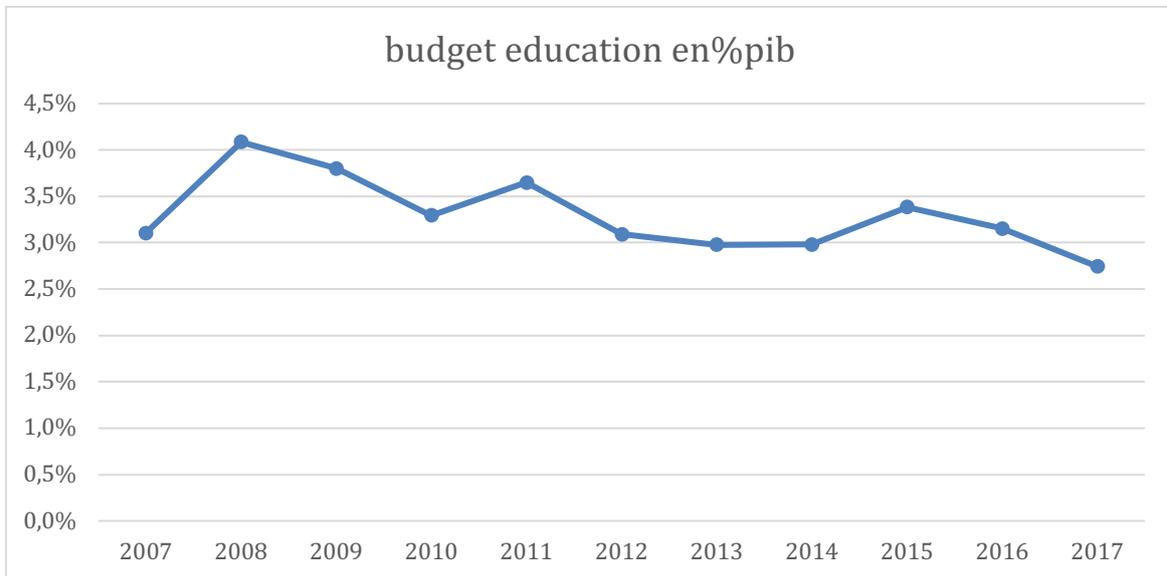


Tableau sur les dépenses de l'éducation en % du PIB

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses Educ/%Pib	3,1%	4,1%	3,8%	3,3%	3,7%	3,1%	3,0%	3,0%	3,4%	3,2%	2,7%



Le premier graphique montre que le budget de l'éducation nationale a augmenté en valeur nominale jusqu'en 2015, année à partir de laquelle on constate l'amorce d'un recul.

Le second graphique en revanche révèle que, en pourcentage du PIB – l'indicateur qui mesure l'effort réel consenti-, les dépenses publiques à destination de ce secteur ont amorcé depuis 2008 une courbe résolument descendante pour atteindre 2,7% du PIB en 2017.

Considéré comme étant la condition première du développement social et économique d'une nation, le secteur de l'éducation constitue la priorité de toute politique de bonne gouvernance. Il absorbe généralement le volume le plus élevé des dépenses budgétaires publiques. A titre d'exemple le Sénégal affecte 7,3% de son PIB et le Maroc 5,4% du PIB à l'éducation. ([Http://data.uis.unesco.org/](http://data.uis.unesco.org/))

"Détruire un pays ne nécessite pas l'utilisation de bombes atomiques ou l'utilisation de missiles à longue portée. Il suffit d'abaisser la qualité de l'éducation ». De toute évidence, c'est cette œuvre de destruction qui se déroule sous nos yeux, au vu des maigres ressources qui sont affectées au secteur de l'éducation et à l'indifférence des pouvoirs publics face à la dégradation criante de ce secteur.

NB : Toutes les données chiffrées et les tableaux ci-dessous sont tirés de l'Annuaire des Statiques Scolaires du ministère de l'Éducation Nationale (<http://www.education.gov.mr/>) et du Rapport d'État sur le Système Éducatif National (RESEN). (<http://madr.net/?q=content/rapport-detat-sur-le-systeme-educatif-national-en-mauritanie-resen>)

Le Rapport Final de la Commission Nationale des États Généraux de l'Éducation et de la Formation a identifié les problématiques majeures que confronte notre système que sont : (1) *l'accès et l'équité* ; (2) *la qualité et la pertinence* ; (3) *la gouvernance*

a) - Le taux brut de scolarisation, le niveau des élèves, l'égalité des chances à l'école :

La première étape vers la scolarisation passe par le préscolaire. Ce niveau, destiné aux enfants de 3 à 6 ans, a pour objectif de préparer l'enfant à aborder avec succès les apprentissages scolaires et joue un rôle essentiel parce qu'il met en place les bases de l'édifice, à savoir, toutes les dispositions et les potentialités que l'enseignement élémentaire aura à développer. Or ce niveau est très peu développé dans notre pays avec un taux brut de scolarisation (TBS) de 8 à 9% d'une part, très peu présent à l'intérieur du pays, et dispensé à 68% par le privé le rendant inaccessible aux enfants du monde rural et à ceux dont les parents sont incapables de financer les études.

La seconde étape est le cycle fondamental. A ce niveau, l'effectif des élèves est de 627710 pour l'année scolaire 2016- 2017. Le dernier Rapport d'État sur le Système Éducatif National (RESEN) fait état, d'une amélioration sensible des niveaux quantitatifs de scolarisation, mais met aussi l'accent sur :

- L'importance du taux de déperdition. Le Rapport constate que 28% des enfants n'accèdent toujours pas à la dernière année du primaire et que sur 100 enfants qui entrent au fondamental, seuls 34 accèderont en 1^{ère} année d'enseignement du secondaire et seuls 12 accèderont à la dernière année du second cycle du secondaire
- La faiblesse des niveaux d'acquisition qui ne cessent de se dégrader. L'évaluation des acquis « *a révélé un niveau très faible en langues et en mathématiques, faiblesse des acquis qui s'accompagne d'un niveau de variabilité très élevé entre élèves et wilaya. En effet, en moyenne un élève de 3^{ème} AF n'arrive à maîtriser que 23% du programme d'Arabe et seulement, 13% du programme de Français. En 5^{ème} AF, la maîtrise des langues s'améliore légèrement avec 40% d'élèves maîtrisant le programme d'Arabe, 16% celui du Français. Toujours en 5^{ème} AF, le programme de Mathématiques n'est maîtrisé que par 9% des élèves.* » (RESEN)

Le tableau qui suit récapitule l'évolution des niveaux en arabe, en français et en mathématiques. On y note la faiblesse des niveaux en général entre 2003 et 2014, une légère amélioration en arabe, 40% au lieu de 32%, une stagnation à 16% en français et une dégradation en mathématiques de deux points de pourcentage.

Degré de maîtrise des contenus disciplinaires en langues et en mathématiques

% Réussite	3AF	5AF		
	2014	2014	2011	2003
Arabe	23%	40%	29%	32%
Français	13%	16%	18%	16%
Mathématique		9%	8%	11%

1- Source : Rapport d'État sur le Système l'Éducatif National (RESEN)

- Le même rapport constate que « les élèves vivant en zones rurales sont par ailleurs moins nombreux à transiter vers les niveaux supérieurs que leurs homologues urbains. Par exemple, alors que 89% des urbains qui achèvent le fondamental transitent vers le secondaire, le taux de transition n'est que de 72% en milieu rural. Ainsi, les enfants mauritaniens issus des familles pauvres ne sont que 20% à achever le fondamental, et 13% à accéder au secondaire 1^{er} cycle contre respectivement 67% et 52% pour ceux issus des familles les plus aisées. Par ailleurs, un enfant issu d'un ménage appartenant aux 40% des plus pauvres à 14 fois moins de chances d'accéder au second cycle du secondaire et 17 fois moins de chances de l'achever qu'un enfant issu d'un ménage appartenant aux 20% les plus riches. Ainsi, seulement 2% des enfants issus des familles pauvres peuvent espérer compléter un enseignement secondaire contre 34% pour les plus aisés ».

Au niveau du secondaire, l'effectif des élèves qui ont réussi à franchir l'étape du fondamental n'est que de 32,8% soit 209126 en 2016-2017. Sur cet effectif on dénombre 147651 élèves dans le premier cycle secondaire en 2016-2017, et seulement 61475 dans le second cycle. Une véritable hécatombe qui prive 90% des effectifs du primaire d'accéder au second cycle du secondaire. En fin de parcours il ne restera que 49970 élèves pour se présenter au baccalauréat. Les taux de réussite à cet examen, essentiel dans la vie, tourne autour de 9%. Le tableau suivant tiré du Rapport d'État du Système Éducatif National de 2014 reprend les résultats du bac en série mathématiques dans les wilayas en 2014. Au final donc, seuls 4500 candidats ont obtenu leur baccalauréat soit 0,7% de l'effectif des élèves du primaire.

% de réussite des candidats en mathématiques (Bac 2014) par wilaya

Wilaya	SERIE MATHEMATIQUE	SERIE TECHNIQUE
HODH CHARGHI	9,24	
HODH GHARBI	11	
ASSABA	6,84	
GORGOL	7,58	
BRAKNA		
TRARZA	8,8	
ADRAR	9,27	
NOUADIBOU	8,16	
TAGANT	9,21	
GUIDIMAGHA	5,48	
T. ZEMOUR	7,47	
INCHIRI		
NOUAKCHOTT	8,25	8,73

b) - Les enseignants

Parmi les causes de la faiblesse des niveaux des élèves et de leurs résultats aux examens on retient le déficit en formation du corps enseignant.

Selon le Rapport d'État sur le Système Éducatif National, les tests en arabe et en français faits sur 3254 enseignants du primaire, répartis dans les différentes wilayas du pays ont révélé que 14% seulement des enseignants testés avaient le niveau requis pour enseigner l'arabe et 4% des enseignants avaient le niveau requis pour l'enseignement du français.

Le même rapport précise que « *Le recrutement et la formation à l'ENS ne répondent ni aux besoins quantitatifs exprimés par la Direction de l'enseignement secondaire, ni aux exigences de qualité au sein du système. En effet, sur six ans, l'ENS n'a pu former que 219 enseignants dans les disciplines scientifiques sur un besoin exprimé de 720 enseignants, ce qui explique la pléthore des effectifs qui atteignent 130 élèves par enseignant. A cela s'ajoute un niveau de performance faible au niveau de l'enseignement des disciplines scientifiques, qui s'explique en partie par le niveau faible de ces enseignants en langue (Français particulièrement) ».*

c)- L'encadrement

Un autre handicap majeur est soulevé. Il s'agit de l'efficacité de l'encadrement des élèves calculée par le ratio élèves-maitre.

Les renseignements consignés dans le tableau qui suit montrent que le ratio élèves-maitre au fondamental s'est dégradé entre 2004 et 2014 passant de 39,8 en 2004 à 42 en 2014. Selon le (RESEN) « le pays n'a pas été en mesure de recruter des enseignants en nombre suffisant pour répondre aux objectifs d'encadrement prévus dans la stratégie éducative en vigueur qui prévoyait une baisse régulière du ratio de façon qu'il atteigne la valeur de 39 élèves par enseignant en 2015 ».

Évolution du Rapport Élèves-Maitres (REM) au fondamental entre 2010 et 2014

Année	Nombre d'enseignants du public	Nombre d'élèves du public	REM dans le public
2010	11 442	470 753	41
2011	10 901	476 415	44
2012	10 400	481 487	46
2013	11 111	488 144	44
2014	12 118	504 879	42

2- Source : DSPC/MEN

Au niveau de l'école publique en général le ratio élèves/enseignant s'est dégradé de 2004 à 2014. On constatera dans le tableau suivant outre la détérioration déjà soulignée pour le fondamental, celle du premier cycle du secondaire où le Ratio élève-maitre passe de 27,2 élèves par enseignant en 2004 à 46,1 en 2014. Pour le second cycle du secondaire on constate par contre une amélioration dans la mesure où de 20,3 il tombe à 16,2 sur la même période (voir le tableau qui suit). Les ratios figurant dans le tableau constituent des moyennes nationales. Il est important de signaler que 44% des écoles fonctionnent avec un ratio élève-maitre de 36 à 80 élèves par enseignant et que dans 11% d'écoles, surtout en zones rurales défavorisées, le ratio élèves/Enseignant dépasse les 80 élèves.

Évolution des ratios élèves par enseignant par niveau d'enseignement au public entre 2004 et 2014

	Élèves en 2014	Enseignants en 2014	Ratio élèves/enseignant en 2014	Ratio élèves/enseignant en 2008	Ratio élèves/enseignant en 2004
Fondamental	504 879	12 018	42,0	40,5	39,8
Secondaire général 1er cycle	95 630	2 076	46,1	25,8	27,2
Secondaire général 2 nd cycle	29 797	1 839	16,2	23,1	20,3

Source : RESEN

d)- Les conditions de travail dans les écoles

Les conditions en équipements et en infrastructures dans lesquelles se déroulent les cours constituent un réel obstacle à l'apprentissage des enfants.

En dehors du déficit en salles de classes pour lequel les informations fiables sont insuffisantes, on pourra lire dans le tableau qui suit les données sur : la disponibilité des enseignants, des tables bancs et des équipements (latrines, point d'eau et clôtures).

En effet :

- La proportion des écoles ne disposant d'aucun enseignant est de 6,8 % en 2014 ;
- Le pourcentage des écoles ne disposant pas de tables bancs est estimé à 6,3% en 2014 ;
- Des écarts substantiels subsistent quant à l'existence de latrines, de point d'eau et de clôture (3 % en 2008 et 10% en 2014 seulement).

Ces conditions, auxquelles il faut ajouter la présence massive du multigrade comme mode de fonctionnement de la classe, rendent compte des difficultés que rencontrent les élèves et leurs enseignants tout au long de leur parcours scolaire.

**Variabilité des conditions d'enseignement entre écoles dans l'enseignement
fondamental, année 2013-14**

Caractéristiques des écoles	Proportion (%) 2008	Proportion (%) 2014
Publiques	93,6	88,7
Privées	6,4	11,3
Écoles ayant :		
Aucun enseignant	7,3	6,8
Un seul enseignant	47,2	43,2
Moins de 11 élèves par enseignant	22,2	2,1
De 11 à 35 élèves par enseignant	59	35,6
De 36 à 80 élèves par enseignant	15,7	44
Plus de 80 élèves par enseignant	0,9	11,4
Tables - bancs		
Écoles sans table banc	30,9	6,3
Écoles avec tables- bancs insuffisant s	48,9	73,3
Écoles avec tables bancs complets	0,6	20,4
Écoles avec excès de tables bancs	19,6	
Équipement (latrines, point d'eau et clôture)		
Avec un seul équipement sur les trois	21,8	61,1
Avec deux équipements sur les trois	10,2	38,8
Avec les trois équipements	3	10,1
Classes multigrades		
Sans classe multigrades	32,4	28,7
Moins de 40 % de classes multigrade	8,8	3,5
Plus de 40 % de classes multigrades	53,1	67,8

Source : Données scolaires de la DSPC/MEN

e) -L'école et l'intégration sociale

Les données ci-dessus concernent plus particulièrement l'état général du secteur public et elles sont toujours d'actualité. L'école publique accueille 85% des élèves du primaire, 75% de ceux du premier cycle du secondaire et 60% du second cycle.

La responsabilité première de l'État est de construire un système éducatif compétitif et performant.

Or aujourd'hui, le secteur éducatif privé bénéficie relativement d'une meilleure qualité comparativement à l'enseignement public du fait justement de l'existence de conditions d'apprentissage décentes et de la présence parmi ses enseignants de ceux considérés les plus compétents du public. Il attire en conséquence les enfants de parents nantis laissant l'école publique aux plus pauvres. Ce phénomène est particulièrement dangereux à court et à moyen terme dans la mesure où il accentue les inégalités en supprimant le rôle de l'école en tant que creuset de l'unité nationale, et

qu'ascenseur social d'autant qu'il ne favorise plus la mixité et la cohésion sociale sur les bancs de l'école.

f) - L'enseignement supérieur

Au niveau de ce sous-secteur, l'évaluation du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) constate « un manque d'efficacité interne qui constitue la caractéristique principale de ce cycle d'enseignement ». « Ce constat se manifeste par des taux d'échecs particulièrement élevés ». Et au plan de l'efficacité externe elle mentionne « des taux de chômage élevés parmi les sortants de l'Université de Nouakchott ».

A l'analyse de notre système éducatif faite sur la base de l'ensemble des données qui précèdent il n'est pas étonnant de voir que rapport du Forum Économique Mondial pour 2017 - 2018 sur l'éducation classe la Mauritanie au rang de 129 sur 130 pays évalués. L'indicateur prend en compte plusieurs critères comme le taux d'accès à l'enseignement secondaire et supérieur la qualité de l'enseignement et l'efficacité du système éducatif, la qualité de l'enseignement des sciences et des mathématiques, la qualité de l'administration des écoles et des établissements d'enseignement, la disponibilité de l'internet, l'organisation de stages pour la formation des compétences.

3- La santé

Comme pour l'éducation nationale, les montants alloués à la santé ont augmenté en valeur nominale. En effort réel consenti, tel que mesuré par rapport au PIB, les dépenses en santé publique ont oscillé sur toute cette période autour de 1%, un niveau d'allocation faible au regard des besoins du secteur et de ceux pratiqués par les pays de la région : 2,2% au PIB au Maroc et au 2,5% Sénégal.

(<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/>)

Tableau sur le budget de santé (en millions de MRO)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Budget sante	4939	9271	8696	10490	11584	13010	16069	18115	20210	17598	21000

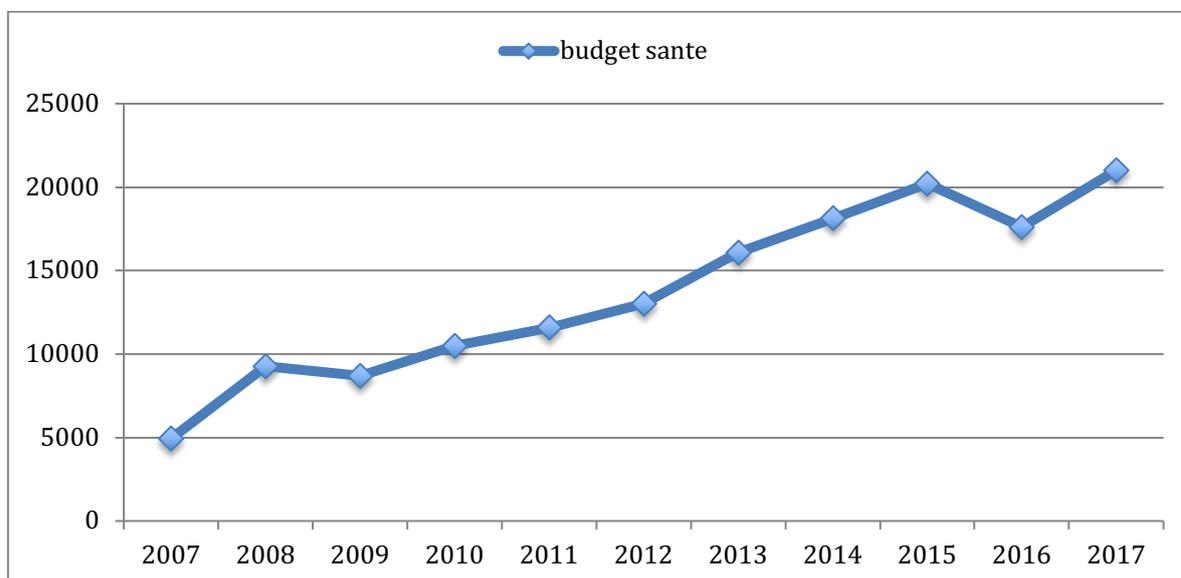
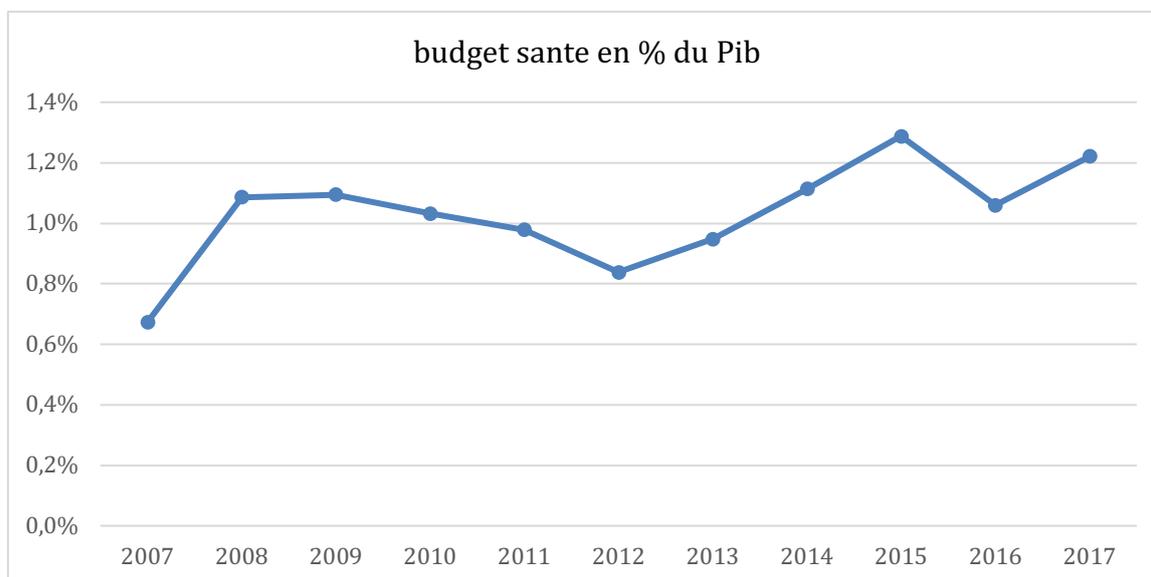


Tableau sur les dépenses de santé en % du PIB

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Budget Santé %Pib	0,7%	1,1%	1,1%	1,0%	1,0%	0,8%	0,9%	1,1%	1,3%	1,1%	1,2%



En dépit de l'appui des partenaires et de l'augmentation significative des effectifs du personnel médical, l'Audit organisationnel et institutionnel du secteur, achevé en novembre 2014 et l'Analyse de la Situation constituant la base du Plan de Développement Sanitaire 2017-2020 ont constaté de nombreuses défaillances, à la fois

spécifiques au secteur mais aussi liées au contexte global de mauvaise gouvernance du pays. Les constats présentés ici sont pour l'essentiel tirés de documents officiels avec des commentaires et appréciations additionnels.

Si de nombreux plans et documents stratégiques sont régulièrement élaborés et mis à jour, leur application est en revanche très limitée. De nombreuses décisions stratégiques notamment dans le domaine de la construction des infrastructures, de l'acquisition des équipements et de l'allocation des ressources ne prennent pas en compte les priorités du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) et en particulier celle accordée à la santé de base, à la prévention et à l'équité entre les régions et les zones urbaines et rurales. Il en découle de graves déséquilibres, des duplications et un gaspillage des ressources déjà limitées du secteur.

La gestion des ressources humaines souffre de nombreuses faiblesses en termes de planification, de suivi des carrières, de formation initiale et continue, de motivation, de transparence et d'équité. Il en découle une baisse généralisée de la motivation et des performances se répercutant sur la qualité des soins, et favorisant les pratiques illicites.

En raison du manque des ressources et des moyens logistiques, l'appui et la supervision apportés aux structures sanitaires locales s'est réduit comme peau de chagrin, aggravant la détérioration de la qualité des soins.

L'approvisionnement en médicaments et consommables est caractérisé par les pénuries dans le secteur public et l'anarchie dans le secteur privé entraînant une grave perte de confiance de la population dans la qualité de produits disponibles sur le marché national et un recours croissant aux produits vendus dans les pays voisins, la prolifération des faux médicaments ayant fait des ravages au sein de la population.

La décision brutale, illégale et non préparée de supprimer le remboursement des prestations sanitaires du secteur privé par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), alors que celle-ci rembourse les cliniques privées des pays voisins pour les soins de patients évacués, est une illustration supplémentaire de la gestion ad-hoc, non professionnelle et subjective qui prévaut dans le secteur comme dans la gestion générale du pays.

Les contreperformances du système de santé en Mauritanie sont reflétées par les tableaux qui suivent. Comme on peut le constater les résultats enregistrés en Mauritanie sont en deçà de ceux des autres pays de la région qui sont beaucoup moins nantis.

Couverture Sanitaire Universelle Organisation Mondiale de la Santé / Banque Mondiale 2017

Pays	Indice de couverture Sanitaire universelle	Satisfaction demande Planification Familiale %	Consultations Prénatales (4visites et plus)	Vaccination de enfants DTP3	Traitement complet de la tuberculose	List d'hôpital pour 10 000 hbts	Nombre de médecins pour 10 000 hbts	Nombre de psychiatres pour 100 000 hbts	Nombre de chirurgiens pour 100 000 hbts	Assainissement de base
Gambie	46	28	78	97	64	11	-	0.2	0.6	42
Sénégal	41	43	47	89	55	-	0.2	0.3	48	48
Congo Démocratique	40	18	48	81	43	-	-			20
Burkina Faso	39	43	34	91	49	4	-			23
Guinée Bissau	39	40	65	87	25	10	0.1	0	0.4	22
Sierra Léone	36	36	76	86	51	4	-			14
Guinée	35	20	57	54	46	3	0.1			22
Libéria	34	38	78	52	31	8	-			17
Centrafrique	33	37	38	47	39	10	-			25
Mauritanie	33	30	48	73	38	4	0.1	 	 	45
Niger	33	41	39	65	44	2.8				13
Mali	32	38	64	23	32	1.0				31

[http://www.who.int/healthinfo/universal health coverage/report/2017 global monitoring report.pdf](http://www.who.int/healthinfo/universal_health_coverage/report/2017_global_monitoring_report.pdf)

La Mauritanie a formellement souscrit aux Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en 2015. L'ODD numéro 3 consiste à « *permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge* ». Pour atteindre cet objectif, l'OMS considère que la réalisation de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) est une condition essentielle et le Rapport OMS/Banque Mondiale 2017 sur la CSU classe la Mauritanie au 155^{ème} rang sur 161, en dessous de pays comme la Gambie, le Sénégal, la République Démocratique du Congo, le Burkina Faso, la Sierra Léone, la Guinée et le Libéria.

Les chiffres ci-dessus mentionnés indiquent de manière éloquente le retard patent de la Mauritanie en matière de couverture et de profil sanitaire des populations en comparaison avec les pays de l'Afrique sub-saharienne qui sont globalement considérés comme les moins avancés du monde.

Mortalité infanto-juvénile (pour 1000)

Pays	Mortalité des moins de 5 ans		Mortalité infantile 0-1 an	
	1990	2016	1990	2016
Burkina Faso	199	85(-57%)	99	53(46%)
Gambie	168	65(-61%)	82	42(49%)
Guinée	235	89(62%)	139	58(58%)
Liberia	258	67(74%)	172	51(70%)
Mali	254	111(56%)	130	68(48%)
Mauritanie	117	81(31%)	71	54(24%)
Niger	329	91(72%)	133	51(62%)
Sénégal	140	47(66%)	72	34(53%)
Sierra Léone	262	114(56%)	156	83(47%)

https://www.unicef.org/publications/files/SOWC_2017_ENG_WEB.pdf

Pratiquement tous les pays du monde ont connu une réduction significative des taux de mortalité infantile (moins d'un an) et infanto-juvénile (moins de 5 ans) entre 1990 et 2016. Il faut cependant noter que les taux de réduction sont en général bien plus faibles pour la Mauritanie que pour les pays ayant un niveau de développement comparable. Ainsi, par exemple, le taux de réduction de la mortalité infantile pour la période 1990-2016 est de 24% en Mauritanie contre 46% au Burkina Faso, 48% au Mali, 53% au Sénégal, 62% au Niger et 70% au Libéria. Quant à la réduction du taux de mortalité infanto-juvénile, elle est de 31% en Mauritanie, contre 56% au Mali, 57% au Burkina Faso, 66% au Sénégal, 72% au Niger et 74% au Libéria.

Mortalité maternelle (pour 100000 naissances vivantes)

Pays	Années			Réduction totale %
	1990	2000	2015	
Burkina Faso	727	547	371	49
Gambie	1030	887	706	31
Guinée	1040	976	679	35
Guinée Bissau	907	800	549	39
Liberia	1500	1270	725	52
Mali	1010	834	587	42
Mauritanie	859	813	602	30
Niger	873	794	553	37
Sénégal	540	488	315	42
Sierra Léone	2630	2650	1360	48

https://www.unicef.org/publications/files/SOWC_2017_ENG_WEB.pdf

La même tendance à la baisse est également valable au niveau mondial pour la mortalité maternelle et, dans ce cas aussi, la baisse constatée pour la Mauritanie est

nettement plus lente que pour les pays comparables. Elle est en effet de 30% pour la période 1990-2015 contre 37% au Niger, 42% au Mali, 42% au Sénégal et 49% au Burkina Faso

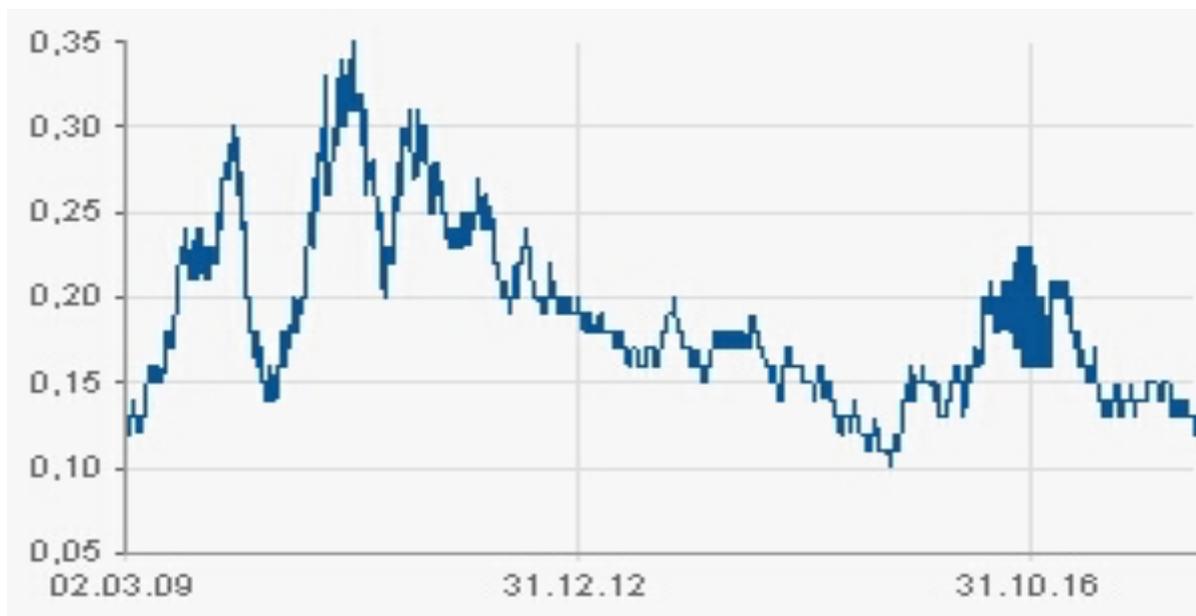
4- Le niveau de vie des populations et la lutte contre la pauvreté

Le pouvoir d'achat s'est dramatiquement dégradé durant cette période sous l'effet d'une hausse inconsidérée des prix à la consommation.

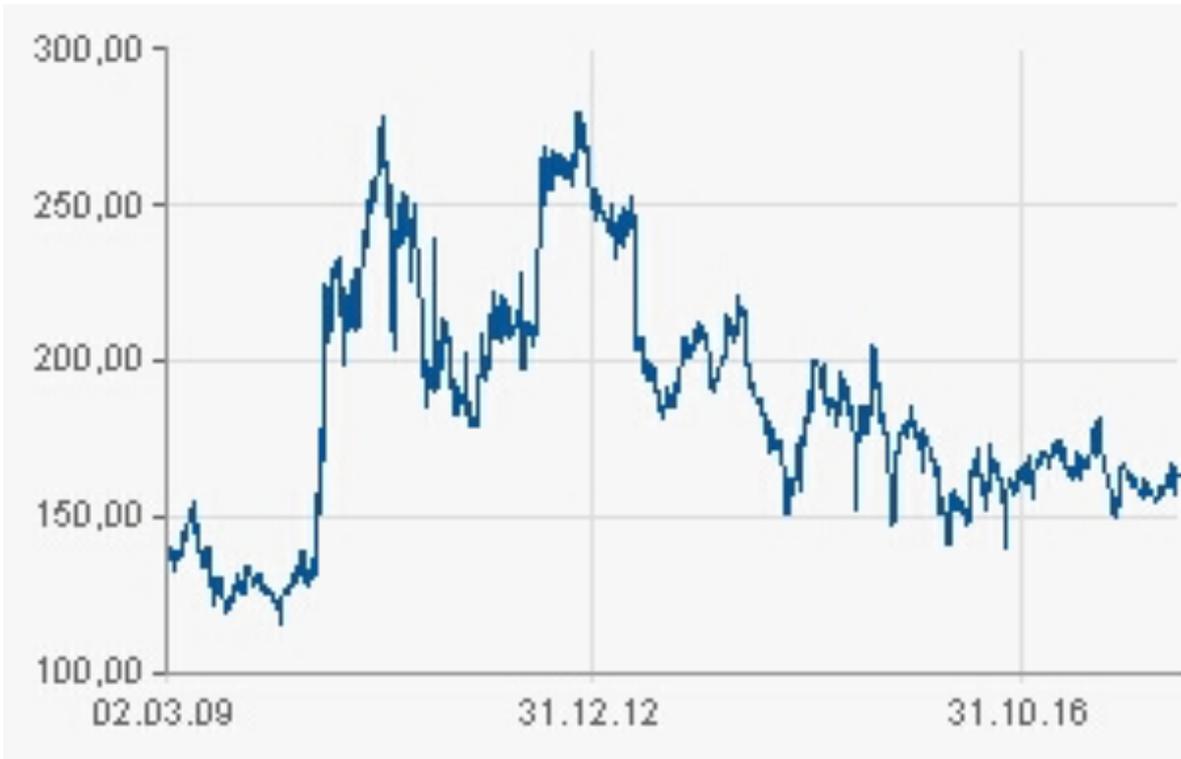
Pour les quatre denrées de base suivantes, les prix ont connu, entre 2009 et 2018, les évolutions suivantes :

- Le kilogramme de riz de 140 MRO à 280 MRO.
- Le kilogramme de sucre de 140 MRO à 250 MRO.
- Le kilogramme de blé de 72 à 200 MRO.
- Le litre de gasoil de 280 MRO à 384 MRO.

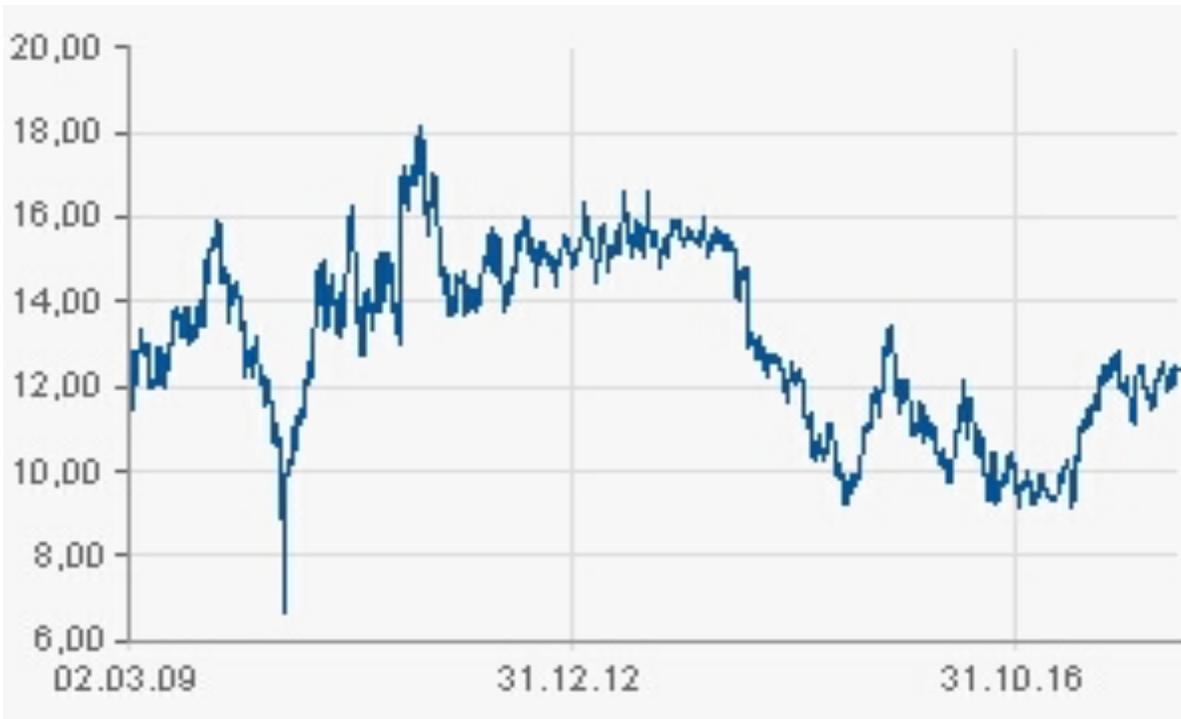
Cette forte augmentation ne peut pas trouver de justification dans l'évolution des cours de ces produits sur le marché international. Les graphiques suivants tirés du site <http://www.finances.net>, qui retracent l'historique des cours en bourse de ces produits de 2009 à 2018 nous montrent une poussée haussière en 2011-2012 suivie depuis d'une nette tendance à la baisse.



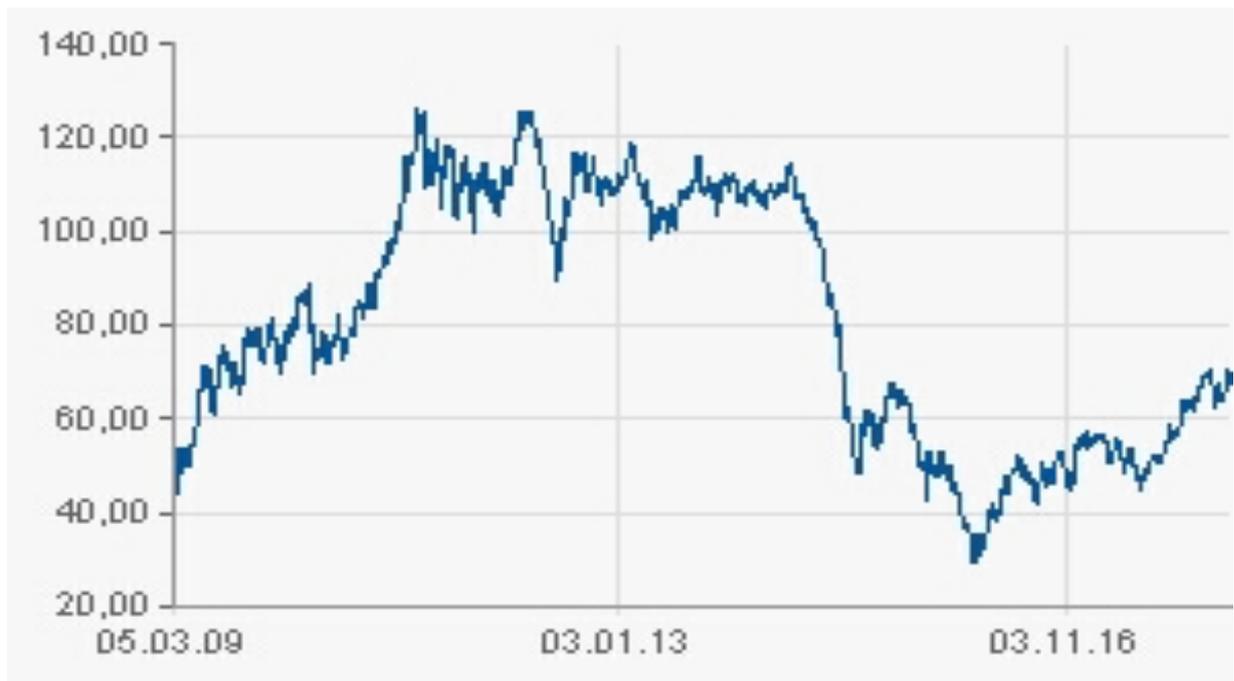
Sucre en \$



Riz en \$



Blé en \$



Pétrole en \$

L'évolution des cours de ces produits sur le marché international devait se traduire par la baisse de leurs prix pour le consommateur et l'amélioration de son pouvoir d'achat.

Or c'est l'inverse que nous constatons, la baisse qui devait profiter aux populations a été absorbée par trois facteurs directement induits par la politique suivie par les pouvoirs publics :

- 1- L'augmentation des impôts. L'augmentation de la fiscalité décidée dans le cadre de la Loi de Finance Rectificative (LFR) d'août 2015 pour compenser la baisse des recettes due au retournement de la conjoncture économique, « s'est traduite en 2016 par des recettes additionnelles de 22,7% au niveau des taxes sur les biens et services, de 240,2 % des taxes sur les produits pétroliers, et de 71% sur les droits de consommation ».
- 2- La dépréciation de l'ouguiya. Un dollar de 2009 coûtait 263 MRO, en fin 2017 il en vaut 376. Cette perte de valeur de 35,4% impacte automatiquement les prix sur le marché national dans la mesure où près de 80% de nos importations se font dans cette devise.
- 3- La marge des monopoles. Depuis 2009 les pouvoirs publics se sont attelés à restructurer le secteur privé pour créer une nouvelle classe d'hommes d'affaires. Les entreprises qui existent depuis l'indépendance du pays avec plus de soixante ans d'ancienneté et qui ont survécu à tant de vicissitudes ont fait l'objet de tracasseries et de persécutions pour céder la place à une nouvelle classe d'hommes d'affaires proches de l'exécutif et devenus milliardaires du jour au lendemain. Des monopoles se sont donc imposés au détriment d'une concurrence saine et d'une régulation effective du marché.

4- Les actions de lutte contre la pauvreté

Des projets de désenclavement ont été fournis dans des zones de concentration de la pauvreté en milieu rural. En milieu urbain, à Nouakchott particulièrement, des programmes d'éradication de l'habitat précaire ont été mis en œuvre.

En dehors de ces actions ponctuelles et démagogiques, les stratégies de lutte durable contre la pauvreté telle que tracées par le Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté (CLSP), ont été ignorées et remplacées par des actions d'urgence, décidées pour parer au plus pressé mais qui n'ont pas vocation à construire une économie d'amélioration durable des conditions de vie des populations.

L'évaluation de ces actions, résumée dans le rapport de février 2018 de la Banque Mondiale (www.banquemondiale.org/fr/country/mauritania), constate que pour le programme Emel son efficacité est *« de plus limitée car les subventions (qui profitent aux populations) ne représentent que 40% du budget alors que les coûts opérationnels en représentent la majorité »*.

Dans le dernier rapport principal de l'évaluation des CSLP 2001-2015 on peut lire que :

« Au plan de l'efficacité : le plan d'urgence supposait que les prix devraient « baisser » parce que les ventes subventionnées tireraient le niveau général des prix vers le bas. Cela n'a jamais été le cas. Il a plutôt favorisé l'accroissement des marges des commerçants et des trafics transfrontaliers sans induire de baisses sur les prix de vente » et « Au plan de l'équité : le ciblage géographique des boutiques est problématique : mal réparties dans le pays et ne touchant pas les plus démunis, en particulier hors des villes. Le choix des boutiques ne répond à aucun critère raisonné de ciblage ; ensuite, des pans entiers de la population sont de facto exclus de l'accès à ces produits : par exemple, la classe moyenne appauvrie est très peu atteinte par les produits subventionnés ». Toujours selon le même rapport « Les boutiques témoins n'ont pas eu d'effets réels sur les comportements de marge moyens des commerçants dans la mesure où la formation des prix au détail pratiqués dans les boutiques régulières est la résultante de facteurs qui ne sont que peu touchés par l'action étatique : prix pratiqués par les importateurs et politique fiscale, certes, mais aussi spéculations des importateurs et comportements des vendeurs. Rien ne permet de penser que les dispositifs temporaires des boutiques témoins aient un impact sur cette chaîne de formation des profits ».

Le second volet des plans d'urgence est destiné, en période de sécheresse, comme celle de cette année 2018, à l'assistance aux éleveurs et à leur bétail. Il suffit d'interroger les éleveurs pour constater leur désarroi au regard des quantités dérisoires mises à leur disposition en comparaison de leurs besoins et en dépit de l'importance des ressources prétendument affectées à cette opération.

La portée de ces programmes d'urgence est par conséquent très limitée et toutes les évaluations laissent penser que les fonds qui leur sont destinés profitent essentiellement à des intermédiaires déjà privilégiés.

5-La qualité de vie

Le concept de qualité de vie est utilisé ici, pour mesurer le bien-être de la population dans ses différents aspects. Plusieurs indicateurs entrent en jeu pour en évaluer le niveau : le revenu ; le travail et le logement ; la santé et la formation ; la qualité de l'environnement ; la sécurité personnelle ; l'engagement civique et l'équilibre vie professionnelle-vie privée.

Certains de ces critères ayant été traités dans ce qui précède, nous nous limiterons ici donc aux problèmes aigus que confrontent les populations au quotidien :

a) - Le niveau des salaires.

La faiblesse du niveau des salaires constitue l'une des principales causes du mal-être dans le pays. Aucun fonctionnaire, aucun employé ne peut assurer une qualité de vie décente avec le système des rémunérations en vigueur. De plus ce système constitue un obstacle insurmontable à toute réelle politique de développement. Il est impossible en effet de motiver les employés, d'améliorer leur rendement, de mobiliser les compétences, de combattre la corruption en continuant à pratiquer une telle politique salariale. La dernière grève des médecins du mois de juin dernier doit nous sensibiliser sur l'urgence de concevoir une nouvelle politique dans ce domaine.

b) Le chômage

Le chômage, et en particulier celui des jeunes, constitue un véritable drame. Nous avons vu plus haut que seuls 0,7% de l'effectif des élèves du primaire arrivent à réussir leur baccalauréat. Les 99,3% restants arrivent sur le marché de l'emploi sans qualification et avec de maigres perspectives d'insertion.

c) L'eau et l'assainissement

La vie d'abord, sa qualité et son hygiène dépendent en tout premier lieu de l'eau. Or cette source de vie fait cruellement défaut dans le pays. Il ne se passe pas un jour sans voir des citoyens manifester bidons en mains pour réclamer leur approvisionnement en eau potable. Selon le Rapport du PS-EAU de mars 2015 (https://www.pseau.org/outils/ouvrages/ps_eau_fiche_pays_mauritanie_2015.pdf), les taux d'accès à l'eau et à l'assainissement sont respectivement de : 48% en milieu rural et 52% en milieu urbain pour l'eau et de 9% en milieu rural et 51% en milieu urbain pour l'assainissement. Certaines grandes villes dans les deux Hodh, en Assaba, au Tagant, en Adrar, dans les quartiers périphériques de Nouakchott et Nouadhibou, au Tiris Zemour connaissent un déficit cruel par rapport à leurs besoins en eau.

L'accès à l'assainissement de base contribue au bien-être et à l'hygiène des populations. La Mauritanie continue à accuser des retards importants dans ce domaine. Selon les

données d'un programme conjoint de l'OMS et de l'UNICEF, le Joint Monitoring Program (JMP), en 2015, le taux d'accès à l'assainissement est de 40%, dont 58% en zones urbaines et seulement 14% en zones rurales. En zones rurales, la majeure partie de la population n'a pas d'installations ou utilise des latrines à simple fosse et sans dalle. En zones urbaines, les installations les plus courantes sont des toilettes à chasse, connectées à une fosse simple ou septique ou, plus rarement, au réseau d'égout.

d) L'électricité

En dépit de l'importance des investissements dans ce secteur, les taux d'électrification restent en deçà des besoins en milieu urbain (73%) et insignifiants en milieu rural (5%). Dans les endroits électrifiés, les pannes et les coupures intempestives sont fréquentes et perturbent la vie des citoyens.

e) L'insécurité

Dans les grandes villes, les citoyens sont traumatisés par la recrudescence de l'insécurité. Il ne se passe plus un jour sans qu'il y ait des meurtres, des suicides, des viols, des holdups à mains armées, des vols et des agressions perpétrés contre des citoyens sans défense. La peur devient endémique et menace en permanence les personnes et les biens.

d) L'environnement

Toujours dans les grandes villes, l'environnement est pollué par l'accumulation des ordures qui encombrant les rues et les espaces, et qui causent des maladies et des désagréments. Les espaces publics sont inexistantes et la ceinture verte de Nouakchott a été l'objet d'un troc et transformée en propriétés individuelles.

6- Les problèmes de société.

La Mauritanie s'est engagée depuis 1991 dans un processus de démocratisation qui reste, à ce jour, inachevé. Dans toutes les sociétés démocratiques, les citoyens doivent être égaux en droit et bénéficier de chances égales de réussite dans leur vie. Aucune composante sociale ne doit se sentir désavantagée ou pire, discriminée. Or, pour des raisons historiques et sociologiques qui lui sont propres, le pays fait face à deux défis majeurs : le défi de l'unité nationale et celui de la cohésion sociale. Toute politique de bonne gouvernance doit compter parmi ses toutes premières priorités la construction d'une société moderne en phase avec notre temps et profitable à toutes nos composantes. On constate qu'aucun programme n'a été conçu, et encore moins engagé, sur la consolidation de l'unité nationale et sur l'éradication des séquelles de l'esclavage. L'absence de tels programmes (stratégies nationales et de plans d'action) constitue une atteinte aux droits à l'équité et à la justice pour les citoyens et une menace sérieuse pour la sécurité et la stabilité du pays au moment où le régime encourage le tribalisme et les particularismes.

QUATRIEME PARTIE

LES « REALISATIONS » DE LA DECENNIE

Dans ce chapitre nous passerons en revue les principales « réalisations » de la décennie 2008-2018. Cette analyse portera sur les critères d'évaluation que sont : l'adéquation des projets avec les cadres stratégiques, leur priorité, leur pertinence et efficacité, leur rentabilité économique, sociale et environnementale, le mode d'attribution des marchés, la qualité des travaux.

Rappelons que le budget d'investissement a absorbé, durant cette période, un montant global de 1492 milliards de MRO.

Dans le domaine des bâtiments et travaux publics

1- Le réseau routier

Le réseau routier national, qui devait constituer la priorité du programme d'investissement, est dans un état désastreux, injustifiable au regard des ressources considérables que le pays y a englouti durant ces dernières années. Les principaux axes, les axes d'intégration et d'utilité économique avérée sont quasiment ou totalement impraticables :

- L'axe Nouakchott – Nouadhibou qui relie nos capitales politique et économique et qui connecte notre réseau routier à celui du Maghreb est gravement endommagé par endroits. Son étroitesse constitue en outre un véritable goulot d'étranglement au regard de l'intensité du trafic actuel et le constituera, plus encore, pour celui à venir.
- La route de l'espoir, facteur d'intégration de nos régions et qui le relie le pays au Mali, et au-delà, à d'autres pays sub sahariens est devenue impraticable est si dégradée qu'elle ne permet plus le croisement de deux véhicules. Il ne se passe pas un jour sans que se produisent des accidents mortels sur cet axe.
- La route de Rosso est l'exemple type de la mauvaise gouvernance. La route de Rosso avait bénéficié d'un financement de l'Union Européenne qui couvrait l'ensemble du projet sur les 205 kms. La date d'achèvement des travaux était prévue pour 2012. Ce financement a été suspendu suite au coup d'état de 2008. Après la levée de la suspension des financements par les bailleurs de fonds, le montant initial ne couvrait plus la totalité des travaux.

L'état mauritanien a dû prendre en charge, sur ses propres ressources, les travaux du tronçon Bombri-Rosso (49 kms).

Pour le tronçon, Nouakchott – Bombri, un premier appel d'offres a été déclaré infructueux car les offres techniquement conformes excédaient le budget disponible. Une nouvelle augmentation du financement du projet s'imposait. En

juin 2013, un nouveau montage financier, associant l'État mauritanien à hauteur de 20% et l'Union Européenne pour 80% pour un montant global de 51 millions d'euros, a permis de conclure un marché avec une société portugaise. En novembre 2016, le marché a été résilié pour des raisons graves de non-respect des clauses contractuelles. L'État mauritanien a alors engagé les travaux sur 25 kms, au départ de Nouakchott, avec un marché de gré à gré à attribution immédiate, un autre marché, en procédure négociée a été signé avec SOGEA-SATOM le 03 novembre 2017 pour la construction du tronçon allant du km 25 de Nouakchott à Bombri, pour une durée de 27 mois, pour un montant de 44.5 millions d'euros, financé à 100% par l'UE.

On ne sait toujours pas quand seront achevés les travaux sur cet ouvrage qui aurait dû être réceptionné en 2012. Entre temps, la route est totalement hors service sur plus de 100 kms pénalisant l'économie du pays et portant de graves préjudices aux voyageurs et aux véhicules avec de nombreux accidents. Or la route de Rosso est appelée à jouer un rôle intégrateur primordial pour le pays. Elle est le prolongement de celle qui nous relie au Maghreb et elle a vocation, avec la construction du pont de Rosso, toujours en stand-by, pour on ne sait quelle raison, d'ouvrir notre marché et de mettre en valeur l'avantage comparatif de notre pays en tant que point de passage obligé entre le nord et le sud de notre continent.

2- L'aéroport de Nouakchott

La construction de cet aéroport correspond à un besoin. Le maître d'œuvre qui n'avait aucune référence et aucune expérience dans le domaine a réalisé, malgré tous les scepticismes, les travaux avec, certes, des retards et des surcoûts, mais en respectant les normes internationales.

Cela dit, le mode d'attribution du marché de l'aéroport est contraire aux procédures légales et son mode de financement est, pour le moins, inédit : un troc mettant en œuvre un patrimoine public sans évaluation et sans respect des procédures publiques.

Le surdimensionnement de ce projet conçu pour deux millions de passagers par an soit 10 fois le volume du trafic a pesé très lourd sur le coût des travaux et il pèsera lourd sur les charges d'exploitation de la société de gestion de l'aéroport et, donc, sur le budget de l'État. La conception de cet important ouvrage aurait été plus rationnelle si elle avait opté pour une structure adaptable au développement du trafic.

Par ailleurs les faiblesses structurelles du mode financement retenu ont provoqué des dégâts collatéraux dont.

- Le préjudice subi par la SNIM qui a engagé 15 milliards d'ouguiyas dans ce projet sans espoir de remboursement.
- L'implication des banques qui ont vu leur portefeuille alourdi par des créances douteuses sans savoir comment les récupérer pour préserver leur équilibre et celui du système financier dans son ensemble.
- La forte baisse du foncier à Nouakchott consécutive au monopole, sur de vastes espaces, accordé à un seul promoteur et aux spéculations qui en ont résulté, au préjudice de nombreux propriétaires immobiliers.
- Les dommages causés à l'environnement suite à la destruction des espaces verts qui agrémentaient le cadre de vie des habitants de Nouakchott.

Tous ces dégâts collatéraux sont autant de crises latentes qui finiront par révéler au grand jour toutes leurs conséquences.

Pouvait-on bénéficier des avantages de cet aéroport sans s'exposer à ses inconvénients ? C'est la solution qu'une gouvernance avertie aurait sans doute recherchée.

3- Les dessertes Est et Ouest de Bennichab

Le projet de construction de dessertes reliant la route Nouakchott-Akjoujt et la route Nouakchott-Nouadhibou, à Bennichab est un projet sans aucune justification économique, réalisé par pure convenance personnelle, pour un coût de 25,4 millions de dollars US

4- Le nouveau Palais des Congrès

Comme pour le sommet de la ligue arabe en juin 2016, le gouvernement a décidé, dans la précipitation et l'improvisation, d'héberger en juillet 2018 celui de l'Union Africaine. Il a été décidé dans ce cadre de construire en moins de 10 mois un nouveau Palais des Congrès.

Le site choisi pour ce nouvel édifice se situe en plein désert à 25 kms du centre-ville. Le coût affiché des travaux s'élève à 14 milliards de MRO. L'entreprise a obtenu le marché, assorti d'allègements fiscaux, en dehors de toute concurrence.

La tenue d'un sommet africain à Nouakchott n'est pas critiquable en soi. Mais il est de tradition, dans toutes les organisations internationales, que l'on n'accueille un Sommet que dans l'un des cas suivants : quand il s'agit d'un sommet à l'issue duquel le pays prend la présidence tournante, ou quand il s'agit d'un Sommet extraordinaire

convoqué par un pays qui a un dossier particulièrement important et urgent à lui soumettre. Comme il ne s'agit, en l'occurrence, ni de l'un ni de l'autre cas, il est légitime de se demander quel impératif nous a poussé à faire une entorse aux usages internationaux pour organiser ce sommet dans des conditions aussi contraignantes.

Au-delà de ces considérations ce qui étonne aussi ce sont : le choix de la date, pourquoi tant de précipitation, pourquoi ne pas avoir pris le temps de préparer minutieusement cet important évènement ? Qu'est ce qui justifie la priorité accordée à cette coûteuse décision pour un pays aux ressources limitées et faisant face à une sécheresse exceptionnelle ? pourquoi avoir implanté ce palais si loin de la ville le condamnant vraisemblablement à l'abandon sitôt la cérémonie de clôture du sommet achevée ?

Dans le domaine industriel

5- L'énergie électrique

Dans ce secteur, le régime a réalisé des investissements irrationnels durant cette période. Ce secteur a, en effet absorbé, des montants exorbitants. Le drame est que tous ces investissements sont réalisés sans un schéma directeur assurant leur cohérence et l'optimisation de leur apport.

Le tableau suivant renseigne sur l'état actuel et les prévisions de la demande en puissance électrique à Nouakchott et à Nouadhibou.

Prévisions sur la demande totale d'électricité en MW (selon les prévisions de la SOMELEC)

	Réelle							Prévisions					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nouakchott	83	86,9	96,5	127,1	196,1	205,8	216,27	228	240	249,3	259,23	270	281
Nouadhibou	12	15,2	17,32	19,1	20,44	21,87	23,4	25,0	26,8	28,38	30,06	31,8	33,7

En additionnant les puissances déjà installées avec celles qui sont en cours de réalisation on constate d'importants excédents injustifiés aussi bien à Nouakchott qu'à Nouadhibou.

A Nouakchott, selon les prévisions de la SOMELEC, la demande évoluera de 216 MW en 2018 à 281 MW en 2024. La puissance installée, ou en cours d'installation, atteint près de 400MW. Cette offre se compose de : (1) centrales thermiques de Arafat et du Wharf 61 MW ; (2) centrale duale 180 MW ; (3) énergie hydroélectrique (Manantali, Felou et Gouina) 65 MW ; (4) énergie solaire 45 MW ; (5) énergie éolienne 30 MW. L'excédent qui se dégage dépasse les 160 MW.

A Nouadhibou, le besoin en énergie électrique est, aujourd'hui, satisfait par une puissance de 23,4 MW. Jusqu'en 2024 la demande n'atteindra pas 35 MW ; la demande

actuelle est largement couverte par la puissance installée. Une augmentation de 15 à 20 MW au maximum serait suffisante pour accompagner l'évolution des besoins. Est-il donc nécessaire pour cela de construire une centrale éolienne de 100 MW, pour un montant de 110 millions de dollars, qui entrera en service en 2020 ? L'excédent de l'offre à Nouadhibou dépassera alors les 90 MW.

Entre Nouakchott et Nouadhibou la surcapacité construite sera de plus de 250MW soit l'équivalent de 260 millions de dollars ; un gaspillage de ressources inacceptable et aux conséquences dommageables pour l'opérateur, les consommateurs et les contribuables.

Outre les centrales électriques, les investissements ont inclue deux lignes haute tension entre Nouakchott et Nouadhibou d'une part, et entre Nouakchott et Zoueirat d'autre part. Ces deux lignes interrogent eux aussi sur leur pertinence.

Comment peut-on justifier la ligne Nouakchott-Nouadhibou ? Le transport de l'électricité entre Nouakchott et Nouadhibou ne présente aucun intérêt car chacune des deux villes est autosuffisante et même excédentaire. La mine de Tasiast a des besoins limités et la logique des unités industrielles est d'assurer leur indépendance totale en fourniture électrique pour se mettre à l'abri des ruptures de courant intempestives. En l'état actuel des choses engager un montant de 110 millions de dollars pour une ligne sans objet est un gaspillage condamnable.

La ligne Nouakchott-Zoueirat dont le coût est évalué à 243,6 millions de dollars, est destinée à alimenter MCM (Société d'exploitation de la mine de cuivre d'Akjoujt) et la SNIM à Zouerate. Or MCM a des besoins en énergie très limités et est appelée à cesser ses activités dans un avenir proche. La SNIM possède une centrale au fuel encore neuve, une expérience en gestion des centrales bien plus riche que celle de la Somelec et elle est autosuffisante. Et il n'est pas dans son intérêt de s'exposer aux ruptures d'électricité et de subir les coûts exorbitants du transport de l'énergie de Nouakchott à Zoueirat.

On aurait mieux fait d'éviter d'alourdir l'endettement du pays du coût des surcapacités installées et des deux lignes haute tension ; soit environ 613 millions de dollars, un montant considérable qui aurait pu être orienté vers d'autres projets plus utiles et plus rentables.

L'élaboration d'un schéma directeur pour l'électrification de Nouakchott et de Nouadhibou, aurait permis de dimensionner et d'adapter les projets aux besoins en évitant cette anarchie et cet énorme gaspillage. Un tel schéma aurait permis par exemple, d'éviter la construction de la centrale duale à Nouakchott en même temps que la centrale éolienne à Nouadhibou. Il aurait certainement privilégié l'énergie éolienne à l'énergie thermique. Il aurait également déconseillé de construire une centrale éolienne à Nouakchott parce qu'elle produit, à coût d'investissement égal, 40%

d'électricité de moins que celle installée à Boulenoir. Il aurait sans doute exclu les projets de lignes entre Nouakchott et Nouadhibou d'une part, et Nouakchott Zouerate d'autre part.

6-Les Mines :

En 2002 la Mauritanie a mis en place un code minier, base juridique pour réglementer les actions aussi bien de recherche que d'exploitations minières. L'état a entrepris avec le Programme de Renforcement Institutionnel du Secteur Minier (PRISM) un travail de cartographie géologique remarquable. Les conditions d'octroi de permis de recherches étaient respectées, ce qui a permis d'attirer de nombreux professionnels qui ont entrepris des campagnes de recherches géologiques ayant permis d'enrichir les connaissances du potentiel minier du pays.

Depuis quelques années le système a été dévoyé :

- Les intermédiaires bien introduits, à la recherche de commissions auprès de sociétés étrangères, obtiennent les permis de recherches sans jamais, sauf rares exceptions, exécuter de travaux de terrains comme stipulé par les conditions d'octroi. L'octroi de ces permis à des bénéficiaires n'ayant ni l'expertise requise ni les moyens de faire les recherches, hypothèque pour plusieurs années une grande partie des zones d'exploration qui se trouvent ainsi soustraites du potentiel de développement du pays.
- Le passage obligé par des intermédiaires cupides est réhibitoire pour les compagnies étrangères qui veulent acquérir, dans la transparence et sans frais indus, des permis de recherche en Mauritanie.

7- La SNIM :

Depuis l'avènement du régime actuel la SNIM a vu son autonomie de gestion confisquée. Les décisions majeures sont inspirées par des considérations politiques n'ayant rien à voir avec la mission de l'entreprise. Cette situation a occasionné de graves préjudices pour la société.

- 1- Dans sa stratégie de développement à l'horizon 2025, décidée en 2011 la SNIM s'est fixée comme objectif de production 40 Millions de tonnes à atteindre en 2025. Un tel objectif ne peut être fixé que par quelqu'un d'extérieur qui n'a aucune idée de l'état des réserves réelles exploitables. Les dirigeants de la SNIM, et surtout ses géologues, qui connaissent la réalité des choses savent que la SNIM a perdu la maîtrise sur les réserves du pays. Les réserves en minerai de fer qui faisaient partie du patrimoine de l'entreprise ont été aliénés car :

- Les Guelbs El Aouj sont en copropriétés avec Xstrata devenu Glencore
- Les Guelb Atomai sont en copropriété avec SabicSaudi.

En dehors de ces deux zones et du Guelb Rhein, en l'État actuel des connaissances, les réserves minières sont faibles et pas de bonne qualité. Et il est donc impossible de réaliser les objectifs de production tels qu'arrêtés.

Cet objectif programmé de 40 millions de tonnes à l'horizon 2025, bien qu'étant irréalisable, figure maintenant en bonne place, dans la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030.

8-L'Usine Guelb 2 :

La construction de l'usine Guelb 2 a été financée à hauteur d'un milliard de dollars. Cette usine qui devait bénéficier de l'expérience acquise par la SNIM qui a passé 15 ans pour surmonter les difficultés de l'exploitation de l'usine Guelb 1 est paradoxalement tombée dans les mêmes écueils. Guelb2 conçue pour une production annuelle de 4 millions de tonnes, n'arrive pas à atteindre le million de tonnes trois ans après son inauguration. Cela occasionne des pertes énormes qui doivent être comblées par la production des autres sites. La gravité de cette déconvenue interpelle les décideurs : Pourquoi et comment en est-on arrivé à ce fiasco alors que l'on avait tant dépensé pour surmonter les dysfonctionnements de la première usine des Guelbs ? Quelles sont les mesures envisagées pour atteindre au plus tôt la capacité de production prévue de 4 millions de tonnes par an ? Quels seront les coûts et le timing de ces mesures ?

9-Investissements extra-exploitation :

Toujours sur instructions des autorités politiques, la SNIM a dilapidé des montants exorbitants dans des investissements hasardeux, qui n'ont rien à voir avec son activité. Citons, entre autres, le « prêt » pour les travaux de l'Aéroport de Nouakchott, la participation à l'achat des avions pour Mauritanie Airlines, un immeuble de 14 étages injustifiable et un hôtel 5 étoiles à Nouakchott, un hôpital à Nouadhibou, un hôpital à Nouakchott destiné au traitement des hépatites, seule structure médicale dans le monde réservée exclusivement à cette pathologie selon les spécialistes, une usine de pylônes à Aleg, une Fondation SNIM qui devait recevoir uniquement des produits hors exploitation et qui a été largement subventionnée par l'exploitation directe de la SNIM pour financer des opérations occultes?

Outre leur impact désastreux sur l'exploitation de l'entreprise, ces dépenses irrationnelles, associées à des recrutements et à des promotions de complaisance en violation des règles établies, ont détruit le capital le plus précieux de la SNIM : sa culture d'entreprise. Une culture de l'excellence, de l'acharnement au travail et de la discipline. La destruction de cette culture est un désastre qui a affecté le moral et la

motivation des employés, affaibli leur productivité et propagé dans leurs rangs malaises et contestations. Rien ne sera dorénavant plus difficile que de restaurer une culture de l'entreprise plus saine pour cette société qui a longtemps été un modèle et une fierté pour le pays.

10- Les avions « made in Mauritania »

Le scandale des avions « made in Mauritania » est sans doute une des escroqueries les plus grossières de l'histoire récente de la Mauritanie. Ses auteurs ont réussi à soutirer des millions de dollars à l'un des pays les plus pauvres au monde en lui faisant miroiter la construction d'une 'industrie aéronautique' en Mauritanie, fabricant des avions destinés à l'exportation. Les finances publiques mauritaniennes devaient contribuer à ce projet à hauteur de 23,6 millions de dollars. « *L'avion cité dans l'article sera construit par des techniciens mauritaniens qui seront formés et utilisés pour la formation de nouveaux pilotes mauritaniens dans une nouvelle Académie internationale de formation de pilotes actuellement conçue pour être intégrée au nouvel aéroport international en cours de construction.* » affirme le promoteur Tom Gibson en juin 2014 dans un droit de réponse à des articles parus dans la presse mauritanienne (http://cridem.org/C_Info.php?article=657690). Cette usine, bien évidemment n'a jamais vu le jour en dépit des avances extorquées à l'État sans qu'aucun effort n'ait été déployé pour les récupérer.

Dans le domaine hydro agricole

11- Les aménagements hydro-agricoles

L'État s'est engagé à allouer 11 milliards d'ouguiyas pour la période 2010-2013 destinés à l'aménagement de 4.260 ha et la réhabilitation de 2.067 ha. L'État s'est engagé également à financer dans le cadre de ce programme les études pour l'aménagement de 7.000 autres ha dans le cadre du Programme de Développement Rural Intégré (PDRI : 2013-2018). La réalisation des études de ce vaste programme d'investissement et le contrôle des travaux ont été confiés à la Direction de l'Aménagement Rural (DAR) et non à la SONADER qui dispose normalement de plus d'expérience et d'expertise dans ce domaine.

Ce programme a connu beaucoup de retards dans son exécution en raison, notamment, de la qualité très insuffisante des études sur la base desquelles les marchés de travaux ont été conclus. Par ailleurs, les coûts des projets réalisés sont particulièrement élevés et la qualité des travaux exécutés est douteuse, eu égard aux capacités limitées de la DAR en matière de contrôle des travaux. Par ailleurs, la plupart des marchés de travaux ont été confiés à la Société Nationale des Aménagements et Travaux (société d'état créée en 2007) dans le cadre de conventions avec la DAR. La SNAT, qui ne dispose pas d'expérience suffisante en matière d'aménagement, a sous-traité l'essentiel des

travaux à la Société des Travaux Agricoles du Maroc (STAM) connue pour être bien introduite dans les hautes sphères du pouvoir.

Plusieurs projets initialement prévus ont été retirés du programme, en raison de l'insuffisance des études pour être inclus dans le programme PGIRE 2 financé par la Banque Mondiale.

Encore une fois, la dimension politique très prononcée de ce programme, a contribué à en limiter l'efficacité et l'efficience, et risque de remettre en cause sa durabilité alors qu'il aura coûté plus de 11 milliards d'Ouguiyas.

12- Projet de canal de l'Aftout Es Saheli

Les travaux du Canal d'Aftout Saheli ont été engagés en 2013 dans l'improvisation et sans études préalables. D'une longueur totale de 55 kilomètres, il est financé sur fonds propres de l'État mauritanien pour un coût global de 13 milliards d'ouguiyas (environ 36 millions de dollars US).

Le Canal d'Aftout Saheli, devrait permettre, à l'origine l'irrigation de 17.000 hectares de terres agricoles. Réalisé par le groupement SNAT/STAM et le Génie Militaire, 15 kilomètres de ce canal ont été calibrés et approfondis, tandis que les 40 autres ont été creusés. Le projet comporte également la construction de 6 ponts destinés à faciliter la circulation dans la zone et la mise en place d'une installation de drainage.

Ce projet suscite les questions suivantes :

- Un tel investissement est-il rentable ?
- Selon quelles procédures ont été attribués les marchés et sur quelles bases ont été évalués les coûts de projet ?
- Ce projet se situant dans une zone deltaïque sensible, pourquoi les études d'impact environnemental nécessaires n'ont-elles pas été réalisées ?

13- Projet sucrier de Foug Gleita

Le Projet sucrier de Foug Gleita a été annoncé en 2010 à l'issue d'un voyage présidentiel au Soudan, qui s'est concrétisé par un Protocole Cadre de Coopération entre la Mauritanie et le Soudan, au titre duquel il a été décidé de confier à KETS qui est le bras technique de la société KENANA (Société privée spécialisée dans la réalisation et la gestion de complexes sucriers, basée au Soudan) le soin de réaliser l'étude de faisabilité complète du projet.

Le projet proposé par l'étude de KETS comporte : (i) l'aménagement d'un périmètre sucrier irrigué gravitairement à partir du barrage de Foug Gleita d'une superficie de 11 352 ha dont 9 460 ha réservés à la production de la canne à sucre ; (ii) la

construction d'une usine de sucre d'une capacité de production de 106 000 tonnes de sucre blanc qui sera équipée d'une distillerie pour la transformation des sous-produits (éthanol, et bagasse) ; iii) la construction de deux cités dotées de services de base, l'une pour les employés du complexe et l'autre pour rassembler les différents petits villages et hameaux éparpillés à travers la zone d'exploitation du complexe. Le coût total du projet avait été estimé à 364 millions dollars soit environ 105 Milliards d'Ouguiya.

Selon le planning d'exécution de l'étude KETS, le projet devait être construit au cours de la période 2012-2014, et commencer la production de sucre en 2014 pour atteindre son régime de croisière en 2016,

Un contentieux, relatif au paiement des honoraires, a provoqué à la suspension de la coopération de la Mauritanie avec la KETS. Les autorités ont alors créé une nouvelle société d'économie mixte dénommée : « Société Sucre de Mauritanie (SSM-sem) ». Le montage financier retenu par l'État pour mobiliser le capital de cette société a mis à contribution des entreprises parmi lesquelles : la SNIM, la CNAM, le PANPA, des banques nationales. Les nouvelles études d'Avant-Projet Détaillé (APD) engagées par la SSM-sem ont révélé des contraintes insurmontables remettant en cause la validité des conclusions de KETS. parmi lesquelles : (i) l'insuffisance des eaux du barrage qui ne peuvent irriguer, en plus des 3.600 ha, qu'un maximum de 4.000 ha (ii) l'étroitesse des superficies pédologiquement aptes à la canne sucre dans la zone attribuée au Projet, qui ne dépassant pas 4.000 ha environ ; et sur les zones à aménager seule une superficie de 1.000 ha environ pourra être irriguée gravitairement à partir du barrage, la superficie restante nécessitant le recours au pompage qui engendrera des coûts additionnels et des frais d'exhaure. Ces nouvelles données ont remis en cause la faisabilité du projet. Les autorités envisagent, à présent, de déplacer ce projet, avec l'aide de la coopération chinoise, dans la zone du walo du Gorgol pour creuser un canal d'irrigation à partir du fleuve Sénégal.

Ce fiasco illustre, une fois de plus, les méfaits de la politisation à outrance des décisions d'investissements prises sans consulter les experts et services techniques compétents dont les avis sont indispensables pour s'assurer de la faisabilité et de la pertinence des projets. On estime que dans le cas du présent projet, des dépenses d'environ 5 milliards d'ouguiyas ont été engagées, en pure perte dans des pépinières, des études, des formations de techniciens, et des frais de fonctionnement de la Société chargée du Projet qui, avant le démarrage de ses activités, compte plus de trois cents employés. Aucune intention ne s'est encore manifestée pour arrêter ces dégâts.

14- Le complexe laitier de Néma

Le complexe laitier de Néma est composé d'une unité centrale de transformation et de trois (3) centres de collecte à travers la région. Il est d'une capacité de production journalière de : 30.000 litres de lait frais ; 9000 litres de lait pasteurisée et 2000 litres yaourt .

On ne pouvait raisonnablement lancer un tel projet sans étude préalable. Malheureusement, comme à son habitude, le régime a choisi l'effet d'annonce au détriment de la viabilité du projet. Réalisée à un coût de 17.8 millions de dollars, l'usine qui fut inaugurée en 2015, fût très vite confrontée à des problèmes majeurs, en particulier, l'impossibilité de collecter les quantités de lait frais nécessaires à son fonctionnement.

En effet, les volumes quotidiens de lait nécessaires au fonctionnement de l'usine étaient impossibles à trouver, et ce malgré l'implication des autorités administratives dans les opérations de collecte. On s'est alors rabattu sur la production de lait longue conservation (UHT) à partir du lait en poudre importé de l'extérieur et acheminé à Nema pour être retraité et ramené à Nouakchott pour y être vendu. Pour faire face à cette déconvenue, quelle solution envisager ? Le choix s'est porté, maintenant, l'importation de vaches laitières pour un élevage intensif à Nema afin d'approvisionner l'usine en lait. A cet effet, il est prévu une ferme d'amélioration génétique avec des espèces importées d'Europe ainsi que des cultures fourragères sur des dizaines d'hectares, non loin de la ville de Néma. Les inséminations, destinées à « *l'amélioration génétique* » des espèces mauritaniennes, devraient se faire sur une année, dans une première phase, à raison de 300 vaches productrices tous les trois mois.

Pour assurer l'aliment de bétail, il a été par ailleurs décidé de construire à Néma une usine de décorticage du riz paddy en provenance de la vallée du fleuve.

L'entêtement à persister dans l'erreur se manifeste ici comme ailleurs.

Dans le domaine de la pêche

15- Poly Hong Dong

La société Poly Hondong Pelagic Fisheries a bénéficié d'une convention d'établissement en 2010. Le projet fut présenté comme un complexe de transformation des petits pélagiques destinés à créer 2300 emplois.

En lisant la convention on se rend compte déjà qu'il s'agit d'une opération qui interroge sur les points suivants :

- 1- La durée de la convention. La convention a une durée de 25 ans ; une première dans les annales de la pêche
- 2- L'octroi de licences pour les céphalopodes. La société a bénéficié de licences de pêche pour les céphalopodes avec des engins destructeurs (chalut en bœuf), et ce au moment où tous les organismes scientifiques chargés de la gestion et du suivi de la ressource halieutique (IMROP, FAO) appelaient à une diminution drastique de la pression sur la ressource céphalopodière étant donné le niveau de surexploitation inquiétant qu'elle avait atteint

- 3- L'exonération. La société bénéficie d'exonérations fiscales et douanières injustifiées d'une ampleur sans précédent
- 4- L'exemption du passage par le SMCP. La société n'est pas soumise au monopole de la SMCP pour la commercialisation, ce qui lui permet de pratiquer des prix qui perturbent le marché.

Les 2300 emplois promis n'ont évidemment pas été créés, les effectifs actuels ne dépasseraient guère 1200 employés.

16-Usines de farine de poisson

Entre 2011 et 2015 le Gouvernement a autorisé environ 40 usines de farine de poisson qui n'ont bénéficié qu'à des proches. En fait d'usines il s'agit d'épaves destinées au démantèlement ailleurs en raison de leur vétusté et de leur danger pour l'environnement. Cette opération a été conçue, pour permettre aux proches du régime de profiter du secteur de la pêche et bénéficier d'emplacements dans un domaine public maritime très convoité.

Dans le document de la stratégie adopté par le Gouvernement pour la période 2015-2019 ce dernier reconnaît lui-même le désastre occasionné par ces usines. On peut ainsi lire à la page 9 : « *Le développement incontrôlé de ces usines minotières pose également des problèmes d'ordre environnementaux et des conflits d'occupation du domaine public maritime* ».

17- Politique des quotas :

La politique des quotas est supposée préserver la ressource par la détermination des quantités prélevables annuellement après déduction des autorisations déjà accordées, en partant de données scientifiques. Il s'est avéré malheureusement que les critères et les normes suivis pour ce système n'ont pas été respectés. Et ce pour les raisons suivantes :

- La détermination de ce potentiel, notamment pour les céphalopodes, l'a été de façon erronée : si les rapports de l'IMROP, seule référence scientifique, avaient été pris en considération il n'y aurait tout simplement pas eu de quotas à distribuer parce que la ressource céphalopodière est en état de surexploitation aigus. L'IMROP dans ses recommandations appelle d'ailleurs à une diminution de 17% de l'effort de pêche pour cette ressource
- L'affectation de ces quotas, qui n'auraient pas dus être attribués, ne s'est pas faite de façon transparente loin s'en faut : tous les quotas distribués n'ont bénéficié qu'aux proches du régime en contradiction flagrante avec le code des pêches et les règles édictées par l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Halieutiques à laquelle notre pays a adhéré.

CINQUIEME PARTIE

**LES INDICATEURS INTERNATIONAUX DE LA
GOUVERNANCE**

Dans cette partie nous passerons en revue l'évaluation de la qualité de la gouvernance en Mauritanie selon les indicateurs internationalement reconnus. Nous avons retenu à cet effet les indices les plus significatifs à savoir : l'Indice de Compétitivité Mondiale du Forum Économique Mondial, l'Indice du Développement Humain (IDH), l'indice de perception de la corruption (Transparency International), l'indice de la qualité du climat des affaires (Doing Business), et l'indice de la qualité de la gouvernance en Afrique (Mo Ibrahim).

1- Indice mondial de compétitivité du Forum Économique Mondial

Le Forum Économique Mondial est une institution internationale qui réunit chaque année à Davos, en Suisse, des chefs d'entreprise, des dirigeants politiques, des intellectuels et des journalistes du monde entier pour discuter les problèmes d'actualité de la planète. Ce Forum publie aussi chaque année des études et des rapports économiques fort documentés sur près de 140 pays dans le monde. Ses différentes publications font autorité et sont largement consultées par les décideurs dans le monde.

Le rapport annuel du Forum sur l'indice de compétitivité mondiale passe minutieusement en revue un ensemble d'indicateurs regroupés dans trois catégories principales (sous-index) et douze domaines politiques (piliers) pour 137 pays. Dans son dernier rapport pour 2017-2018 sur le classement selon la compétitivité, la Mauritanie occupe le 133ème rang sur les 137 pays évalués.

Le tableau suivant reprend les classements spécifiques et les notations selon les trois sous index et les douze piliers de chacun de ces trois index.

	Rang/137	Score (1-7)
Indicateurs de compétitivité à l'échelle internationale	133	3.1
<u>A) Exigences de base</u>	123	3.5
1er pilier : Institutions	132	2.9
2eme : Infrastructures	131	2.1
3eme environnement Macroéconomique	69	4.6
4eme : Santé et éducation primaire	128	4.2
<u>B) Accélérateurs d'efficacité/efficience</u>	137	2.5
5eme : Éducation supérieure et formations	137	1.9
6eme : Efficacité des marchés des biens	134	3.1
7eme : Efficacité du marché de travail	129	3.3
8eme : Développement du marché des financements	132	2.1
9eme : Développement technologique	137	2,2
10eme : Taille du marché	125	2.5
<u>C) Facteurs d'innovation et de sophistication</u>	136	2.5
11eme : Sophistication dans les affaires	136	2.7
12eme : Innovation	136	2.3

Outre le retard global du pays en matière de compétitivité internationale (133eme sur 137), on constate que sur les quatre piliers du sous index « exigences de base » seul l'environnement macroéconomique enregistre un score moyen plaçant la Mauritanie au 69eme rang. Pour les trois piliers, à savoir : les Institutions, les infrastructures, la santé et l'éducation primaire, le pays reste très en retard.

Dans le sous index des accélérateurs de l'efficacité, les contreperformances du pays sont manifestes car il se situe, tout simplement, à la 137^{ème} place sur 137 pays. Ce sous index regroupe les six piliers suivants : éducation supérieure et formation ; efficacité des marchés des biens de consommation ; efficacité du marché de travail ; développement du marché des financements ; développement technologique ; taille du marché.

L'évaluation du dernier sous index relatif aux facteurs d'innovation et de sophistication classe la Mauritanie avant dernière 136/137. Ce sont précisément ces facteurs qui tirent vers le haut la croissance des pays développés et des pays émergents.

2- Indice du Développement Humain (IDH)

L'indice de développement humain (IDH) est créé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 1990 pour évaluer le taux de développement humain des pays du monde. Au départ, cet indice se fondait uniquement sur trois critères : le PIB par habitant, l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'éducation des enfants de 15 ans et plus. Par la suite, à partir de 2011 ces critères ont été élargis à :

- La santé / longévité (mesurées par l'espérance de vie à la naissance), qui permet de mesurer indirectement la satisfaction des besoins matériels essentiels tels que l'accès à une alimentation saine, à l'eau potable, à un logement décent, à une bonne hygiène et aux soins médicaux.
- Le savoir ou niveau d'éducation. Il est mesuré par la durée moyenne de scolarisation pour les adultes de plus de 25 ans et la durée attendue de scolarisation pour les enfants d'âge scolaire. Il traduit la satisfaction des besoins immatériels tels que la capacité à participer aux prises de décision sur le lieu de travail ou dans la société ;
- Le niveau de vie, afin d'englober les éléments de la qualité de vie qui ne sont pas décrits par les deux premiers indices tels que la mobilité ou l'accès à la culture .

Cet indice intègre aussi le Coefficient de Gini qui est très utilisé pour mesurer l'inégalité des revenus dans un pays.

L'IDH est aujourd'hui l'indice le plus complet qui rend compte des progrès ou des reculs des pays.

En 2008, la Mauritanie occupait le 154ème rang sur 175 pays figurant sur le classement. Selon le dernier rapport sur le développement humain de 2016, elle se classe au 157ème rang, en recul de trois points, en dépit de toutes les opportunités qui se sont présentées au pays.

3- Indice sur la Perception de la Corruption (Classement Transparency International)

Transparency International (TI) est une ONG fondée en 1993 devenue aujourd'hui une référence internationalement reconnue en matière de perception de la corruption. Elle possède des sections autonomes dans 110 pays

Transparency International publie régulièrement des indices mondiaux sur la corruption : classement des États, taux de corruption par pays ou encore régularité des échanges internationaux. Elle joue également un rôle d'observateur du fonctionnement démocratique des institutions nationales en émettant des avis sur les actions gouvernementales.

Les classements et les appréciations qu'elle porte contribuent pour une bonne part au façonnement de l'image internationale des pays évalués.

Cet indice revêt une importance particulière pour la Mauritanie, l'actuel chef de l'État ayant fait de la lutte contre la gabegie et la corruption sa principale promesse. Or que constate-t-on 9 ans après ? La Mauritanie qui occupait lors du coup d'État en 2008 la 115^{ème} place sur 175 dans le classement de Transparency a dégringolé de 28 points pour se retrouver à la 143^{ème} en 2017.

4- Qualité du climat des affaires (DOING BUSINESS)

L'indicateur de la qualité du climat des affaires (Doing business) a été créé par le groupe de la Banque Mondiale en 2002. Il évalue les réglementations de la pratique des affaires dans 190 pays. Cet indice encourage la compétitivité des économies et, à ce titre, il constitue une référence particulièrement importante car le rôle du secteur privé est déterminant pour l'efficacité de toute politique de développement.

Les critères de notation de Doing Business portent notamment sur : la facilité de faire des affaires ; la création d'entreprises; l'obtention d'un permis de construire ; le raccordement à l'électricité ; le transfert de propriété; l'obtention de prêts ; la protection des investisseurs minoritaires ; le paiement des taxes et impôts ; le commerce transfrontalier ; l'exécution des contrats ; le règlement de l'insolvabilité.

Entre 2008 et 2015 le climat des affaires s'est fortement dégradé en Mauritanie dans la mesure où le pays est passé de la 157^{ème} à la 176^{ème} place sur le classement de Doing Business. Devant ces contreperformances, la Mauritanie a introduit dernièrement des réformes telles que : la réduction des coûts et des procédures de l'enregistrement pour la création d'entreprises ; l'amélioration de la capacité des tribunaux pour le traitement des litiges ; la publication d'un code pour la construction simplifiant les procédures ; la création d'un guichet unique pour les permis de construire.

Le gouvernement a réalisé la mise à niveau et le renforcement du guichet unique par *«l'informatisation des procédures, un paiement unique pour un paquet de services, une structure unique pour l'accès à l'énergie, une contribution constante au nécessaire dialogue entre le secteur public et le secteur privé, la mobilisation de l'assistance technique en faveur du Doing Business, la création d'un système unique de déclaration en douane impliquant le règlement des services douaniers, de l'autorité de régulation, de l'organisation des transporteurs, de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie (CCIAM) »*.

Suite a ces mesures, le classement de la Mauritanie s'est donc amélioré sur les deux derniers exercices passant de 176 en 2015 à 160 en 2016 et 150 en 2017.

Ces mesures ont elles changé pour autant le climat des affaires dans notre pays ? Sur le plan réglementaire les progrès sont incontestables mais encore faut-il appliquer les

textes et les respecter. Dans les faits, le ressenti du climat des affaires reste marqué par l'acharnement fiscal, les marchés de gré à gré, les attributions de licences de pêche (poulpe), des permis de recherche minières, des terrains idéalement situés à des proches au détriment du respect des règles de la concurrence et de l'équité.

5- Indice sur la Qualité de la Gouvernance en Afrique (Mo Ibrahim).

L'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) est un outil de mesure et de suivi des performances en matière de gouvernance dans les pays africains. La gouvernance est définie par l'égalité des chances devant l'accès à des biens et à des services publics, dans les domaines politique, social et économique auxquels chaque citoyen peut légitimement prétendre auprès de son État et que tout État est tenu d'offrir à ses citoyens. Il est particulièrement apprécié, ces dernières années, pour le sérieux et la qualité de ses évaluations.

L'indice de la Fondation Mo Ibrahim se base sur 100 critères repartis en quatre catégories : chacune de ces catégories se décline en sous-catégories sous lesquelles sont regroupés divers indicateurs qui fournissent des mesures quantifiables des dimensions fondamentales de la gouvernance. Les quatre catégories sont :

- La Sécurité et l'État de droit ;
- La Participation et les Droits humains ;
- Le Développement économique durable,
- Le Développement humain.

En 2008, la Mauritanie avait obtenu une note de 50,8/100 et occupait la 28eme place sur 44 pays. En 2017, la note est tombée à 44,5/100 et son rang a chuté de 13 points pour se retrouver à la 41 place sur 53. A titre de comparaison, le Sénégal est 10eme dans ce classement avec une moyenne de 61,6/100 et le Maroc est 12eme avec une moyenne de 60,1/100,

SIXIEME PARTIE

CE QU'AURAIT PU DEVENIR LA MAURITANIE SOUS UNE BONNE GOUVERNANCE

Que serait devenue la Mauritanie aujourd'hui, si elle avait bénéficié d'une bonne gouvernance ? On ne peut, certes, pas refaire l'histoire mais, à l'image d'Érasme qui faisait parler *la Folie* pour s'autoriser à dire ses vérités, faisons de la retro-fiction pour imaginer une Mauritanie après 10 ans d'une gouvernance avisée et rationnelle :

- 1- L'État de droit serait déjà installé et aurait été en phase de consolidation. Deux élections présidentielles se seraient déroulées : la première en 2012 et la seconde en 2017. Dans tous les cas de figure, nous aurions connu, au moins, une alternance démocratique, ce qui aurait permis à notre pays de franchir un nouveau pas décisif sur la voie de la consolidation de l'État de droit. L'équilibre des pouvoirs entre nos différentes institutions aurait franchi des étapes appréciables.
- 2- Une gouvernance avisée et rationnelle aurait suivi une politique budgétaire accordant la priorité à l'éducation. Le budget de l'éducation nationale aurait été porté à 5,5% du PIB au minimum. Ces allocations auraient été utilisées pour : la révision des programmes et leur adaptation aux exigences du développement et de la modernité ; l'amélioration du niveau des enseignants par leur formation ; la motivation de ces derniers par des salaires leur permettant de vivre décemment ; le rehaussement du ratio maîtres/élèves par des recrutements ; le renforcement de la discipline et des contrôles ; la fidélisation du corps enseignant ; la construction de nouvelles infrastructures scolaires. etc. On serait aujourd'hui en présence d'une école publique plus performante, plus compétitive et plus attractive pour l'ensemble des fils du pays. Une école publique favorisant la cohésion sociale entre tous les fils du pays quelque soient leurs origines sociales avec un contenu qui assure aussi bien l'enracinement dans la culture nationale que l'ouverture à la modernité. On aurait alors eu un système éducatif bien mieux noté dans les classements internationaux avec un plus élevé que celui que nous occupons actuellement : 129ème/130.
- 3- Une gouvernance avisée et rationnelle aurait accordé la seconde priorité au secteur de la santé. Les dépenses publiques pour la santé auraient été portées à 2,5% du PIB au moins et le personnel médical aurait été mieux payé, mieux engagé, plus motivé et travaillant dans un cadre plus propice. Nos hôpitaux et centres médicaux n'auraient pas été désertés au profit de cliniques privées et la fierté de soigner des citoyens et de sauver des vies aurait pris le pas sur toutes les autres considérations. Nos citoyens n'auraient pas perdu toute confiance dans notre système de santé pour s'orienter vers les pays voisins, aussi bien pour les examens médicaux et les soins, que pour l'achat des médicaments, comme c'est le cas aujourd'hui. La prévention et la santé communautaire auraient été promues et renforcées. Notre pays ne serait pas classé, comme aujourd'hui, en queue de peloton

dans les indicateurs internationaux pour la qualité de son système de santé.

- 4- Les ressources qui auraient permis d'atteindre ces objectifs pour l'éducation et la santé pouvaient être mobilisées avec un budget d'investissement plus cadré, mieux orienté et géré rationnellement sans opacité et sans gré à gré, avec un dégraissage du secteur public et des transferts et subventions moins volumineux, avec un endettement plus maîtrisé et un service de la dette moins asphyxiant.
- 5- Une gouvernance plus avisée et rationnelle permis un développement rapide des infrastructures fondé sur une planification nationale avisée, loin de l'improvisation et de l'opacité qui prévalent actuellement. L'entretien permanent de la route de l'espoir, de la route Nouadhibou-Nouakchott et réhabilitation de la route Nouakchott-Rosso, notamment auraient été assurés sans retard et sans manipulations financières. Elle aurait négocié avec les parties concernées le règlement durable –même à titre provisoire- du passage de Guerguerat et construit le tronçon qui relie au réseau routier Maghrébin. La route de Rosso et le pont de Rosso auraient été déjà achevés. Et le trafic allant du nord vers le sud et du sud vers le nord aurait été considérablement facilité et fluidifié. Les effets bénéfiques d'une telle situation auraient considérablement profité à notre économie dans de très nombreux domaines. Notre pays serait devenu plus ouvert, plus attractif, le climat des affaires serait devenu plus favorable et le dynamisme reconnu de nos hommes d'affaires aurait trouvé un large espace pour s'épanouir.
- 6- Le cadre de vie de nos populations aurait été considérablement amélioré. L'augmentation des masses salariales notamment celles des enseignants et des personnels de santé aurait assuré, outre ses avantages pour la qualité des services publics, une redistribution plus équitable et une amélioration du pouvoir d'achat de la classe moyenne ainsi qu'une réduction significative de la pauvreté. Des programmes d'assistance aux populations mieux ciblés et mieux gérés auraient remplacé ceux en cours dont l'efficacité est décriée tant par les bénéficiaires que par les partenaires au développement.
- 7- Les questions majeures de société, auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui, auraient déjà fait l'objet de débats nationaux et des stratégies durables auraient été élaborées. Des programmes d'action découlant de ces stratégies de lutte contre l'esclavage et ses séquelles et de renforcement de l'unité entre nos différentes composantes, y compris la reconnaissance et la réparation de crimes et préjudices commis dans les années 1990, auraient déjà été mis en œuvre pour promouvoir des rapports sociaux normalisés pour le plus grand bien de l'ensemble de nos citoyens.

- 8- L'état déplorable dans lequel se trouve notre administration constitue l'un des principaux obstacles au développement du pays. Rappelons qu'un programme de réforme et de modernisation de l'administration avait été engagé et un ministère avait été créé à cet effet en 2007. Si la réforme initiée alors avait été menée à son terme on aurait aujourd'hui, fort probablement, une administration bien plus performante. Les recrutements au niveau de l'État auraient obéi à des critères objectifs de compétence et de qualification loin du népotisme et du clientélisme actuels. Les promotions auraient répondu à des critères de mérite. L'effectif des fonctionnaires aurait été mis en adéquation avec les besoins réels du pays et la politique des rémunérations révisée pour motiver davantage le personnel de l'État et le mettre dans des conditions de travail descentes.

Nous nous engageons à présent dans la dernière ligne droite avant l'échéance de la présidentielle de 2019, une échéance capitale pour l'avenir du pays. Une échéance qui pourrait être salutaire à condition que la classe politique, dans sa grande majorité, s'accorde sur la nécessité de changer de cap à cette occasion.

Un changement de cap portant entre autres sur :

- La normalisation de la vie politique par le règlement de la crise que traverse le pays depuis 2008 : L'exercice du pouvoir dans le cadre d'un état de non droit ; l'impossibilité d'une alternance démocratique ; la confiscation de tous les pouvoirs sont autant de facteurs qui perpétuent les risques de coups d'État récurrents, et de guerres civiles et de pauvreté. Ces situations de crise, que l'on observe dans de nombreux pays, doivent nous interpeller pour édifier un État de droit respectueux de la loi, des institutions et des règles démocratiques.
- La qualité de la gouvernance étant déterminante pour un pays, il s'impose de conjuguer tous les efforts pour rompre avec l'amateurisme, l'improvisation, l'ultra centralisation de la gestion du pays et l'utilisation du pouvoir à des fins d'enrichissement particuliers.
 - Une bonne gouvernance doit d'abord avoir une vision claire issue d'une démarche participative. Dans le cadre de cette vision, les priorités seront définies en fonction des besoins du pays et les différentes politiques, en particuliers la politique budgétaire doit traduire, sans équivoque, ces priorités.

- Une bonne gouvernance doit impliquer de manière effective le personnel de l'État à travers son association, sa responsabilisation et la décentralisation contrôlée des pouvoirs.
 - Une bonne gouvernance nécessite une participation active des populations dans le cadre d'une décentralisation effective et d'une démocratie locale appuyée par l'état et non manipulée par l'administration et les puissances d'argent.
 - Une bonne gouvernance doit aussi libérer les énergies, favoriser le développement des affaires, promouvoir l'égalité des chances et vouloir le bien à tous les citoyens.
- Des réformes en profondeur seront nécessaires pour moderniser la société. La société mauritanienne est traversée par des courants centrifuges opposant ses différentes composantes. Les principales sources de conflits à traiter en priorité sont :
- Les facteurs relatifs à l'unité nationale qui résultent de la coexistence de communautés ethniques différentes qui partagent des valeurs communes certes, mais qui n'arrivent pas à trouver les compromis appropriés pour vivre dans l'harmonie du fait des politiques discriminatoires. Les relations parfois conflictuelles entre ces deux communautés prennent parfois des dimensions dramatiques dont la persistance fait courir des risques permanents à la cohésion et à la paix sociales. Même s'il est illusoire de penser pouvoir résoudre ces problèmes par un coup de baguette magique, et effacer d'un trait de plume toutes les sources de conflits, il est impératif d'engager une politique nouvelle fondée sur l'équité et l'égalité des chances pour désamorcer les crises récurrentes sur ce front et créer un cadre pour mieux vivre ensemble dans le même pays.
 - Les facteurs relatifs à l'émancipation sociale qui résultent de l'existence d'une importante composante sociale regroupant d'anciens esclaves communément appelés harratines et, encore, des personnes toujours sous le joug de l'esclavage. Historiquement cette communauté n'a pas bénéficié des mêmes chances que les autres, ni sur le plan de l'éducation, ni sur le plan de l'accès à la propriété. Elle accuse de ce fait un retard considérable qu'il faut nécessairement combler. C'est à cette condition que l'on peut réduire les inégalités et assurer une

meilleure cohésion et une meilleure émancipation sociale. L'esclavage et ses séquelles ne sont évidemment pas limités à une seule communauté et devraient être traités à l'échelle nationale de manière globale et objective.

- Les facteurs relatifs à la persistance du tribalisme qui ressurgit avec vigueur, aiguissant les tiraillements et altérant le bon fonctionnement de l'État. Il affecte surtout la neutralité et l'impartialité qui sont les fondements de l'État de droit. L'intérêt tribal se greffe sur l'exercice du pouvoir pour accentuer le favoritisme et les inégalités. Il en résulte une propension des votes particularistes, en particulier tribaux, polluant le jeu démocratique en reléguant au second plan les débats partisans sur les projets politiques.

Le traitement de ces différentes questions structurelles appelle à une réforme en profondeur de notre société. L'objectif à atteindre sera d'évoluer vers une société plus moderne, plus émancipée, plus unie et plus égalitaire. Les meilleures réformes sont celles qui tirent le pays tout entier vers le haut, qui ne lèsent aucune des composantes et qui apportent un plus à chacune d'elles. Les facteurs d'accélération du progrès et du développement exigent pour un pays de se réformer et de moderniser en continu les rapports sociaux en son sein sans perdre de vue que les meilleures réformes sont aussi, celles qui traitent les inégalités et les imperfections de la société sans renier l'identité et les valeurs fondamentales de celle-ci.

- L'amélioration de la place révoltante qu'occupe la Mauritanie dans tous les classements internationaux qui reflète les graves retards du pays et qui porte un préjudice inexcusable à l'image du pays. Les retards et les reculs constatés sur tous les indices, et dans l'indifférence des responsables, méritent d'être traités avec énergie pour sortir le pays des rangs des derniers de la classe dans le monde. Les contreperformances enregistrées sont directement liées à la qualité de la gouvernance des pays. Les pays émergents qui ont engagé les réformes structurelles appropriées ont enregistré des progrès spectaculaires en peu de temps.

La décennie 2019-2029 qui s'annonce offrira à la Mauritanie de nouvelles opportunités : l'exploitation du gaz démarrera selon les prévisions en 2021 ; l'usine de Tasiast portera sa production de traitement de l'or de 8000 à 12000 tonnes par jour ; la Snim pourrait retrouver son équilibre et se redresser avec une gestion plus autonome, plus maîtrisée et plus compétente ; le climat des affaires pourrait être considérablement amélioré par le respect des réglementations et par une intégration

plus poussée aux marchés régionaux grâce, notamment, à la réhabilitation des grands axes routiers, à la construction du pont de Rosso et à la conclusion des accords internationaux en cours de négociation.

Ces perspectives offrent à la Mauritanie l'occasion de se relancer et de rattraper ses retards. Le bilan de la décennie 2008 2018, que nous venons de passer en revue, est édifiant sur les erreurs commises et les occasions perdues par notre pays. Cette expérience vécue doit renforcer notre détermination à changer résolument de cap, à rompre avec le système autocratique pour l'instauration d'une bonne gouvernance exercée dans le cadre d'un État de droit. Ce n'est qu'à cette condition que l'on pourrait tirer le meilleur profit des opportunités qui s'annoncent. Les choses ne changeront pas d'elles-mêmes. Le changement de cap qui s'impose ne se fera qu'avec l'effort et l'engagement collectif du plus grand nombre de citoyens et de l'ensemble des forces vives du pays.